Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE
SEINE-ET-MARNE

RAPPORT 2015 DES SERVICES DE L'ÉTAT EN SEINE-ET-MARNE

Avant-propos Page 5

Les sécurités Page 7

1. La sécurité intérieure..... Page 9
2. La sécurité routière..... Page 17
3. La sécurité civile..... Page 19
4. La sécurité sanitaire..... Page 22

L'emploi et l'économie Page 25

1. L'emploi..... Page 27
2. L'économie..... Page 33

Le vivre ensemble Page 37

1. La cohésion sociale..... Page 39
2. La politique de la ville..... Page 43
3. L'éducation et la transmission des savoirs..... Page 46
4. La culture..... Page 49

L'aménagement et le développement des territoires Page 53

1. L'aménagement du territoire..... Page 55
2. La relation aux collectivités territoriales..... Page 60
3. L'environnement..... Page 65
4. Focus sur la ville durable de Marne-la-Vallée..... Page 72

La modernisation et l'efficacité de l'action publique Page 75

1. Les affaires générales et politiques..... Page 77
2. La communication institutionnelle..... Page 78
3. La mise en place des plateformes de traitement..... Page 79
4. L'appui juridique aux services..... Page 80

Les évènements marquants de 2015..... Page 81

Organigramme de la préfecture de Seine-et-Marne..... Page 87

Avant-propos

Aux termes de l'article L.3121-26 du code général des collectivités territoriales, issu de la loi de décentralisation du 2 mars 1982, le représentant de l'Etat dans le département rend compte de l'action des services déconcentrés de l'Etat au conseil départemental.

Je suis aujourd'hui fier de vous présenter ce rapport d'activité qui synthétise un an d'action des services de l'Etat dans le département et témoigne de leur investissement sans faille en ces temps incertains où l'Etat doit garantir le vivre-ensemble.

Ce document s'ouvre sur le thème cardinal de la sécurité, de toutes les sécurités, publique, civile, routière, garante de notre capacité à vivre ensemble et à tisser durablement du lien social, axe majeur et toujours renouvelé de l'action de l'Etat.

Quant à l'emploi, qui cristallise crainte du présent et espoir dans l'avenir, il reste un thème mobilisateur permanent pour les services de l'Etat à vocation économique dont la professionnalisation s'est affirmée : si l'entreprise est naturellement créatrice d'emplois, les services déconcentrés de l'Etat, par la politique volontariste qu'ils ont engagée, sont en mesure d'encourager l'offre et de la faire émerger. Mais nous savons bien que la condition de réussite, c'est la confiance dans notre capacité à rebondir et à relancer une économie aux atouts indéniables encore trop sous-estimés.

Cette confiance, levier et ferment de notre contrat social, doit continuer à guider notre action vers plus de prospérité et de solidarité, par delà les difficultés du moment. Les acquis sont certes fragiles. Ils peuvent être menacés, mais pas ébranlés. La transmission des connaissances, par l'éducation de nos enfants et le partage d'un patrimoine culturel assumé sont les vecteurs de cette richesse collective que nous appelons de nos vœux.

L'ancrage territorial des populations en quête d'identité est un enjeu fort de notre département, dont la poussée démographique est tendancielle. Le développement équilibré de nos territoires est devenu une nécessité vitale, d'autant plus impérieuse qu'elle prend aujourd'hui une dimension inédite, dans le cadre d'une coopération intercommunale refondée, avec la mise en œuvre de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe).

Cette politique de rénovation sans précédent nous enjoint de moderniser sans relâche nos structures et nos organisations pour être en mesure de proposer au public un service de proximité toujours plus efficace et réactif à l'écoute de leurs préoccupations et de leurs ambitions.

Le préfet de Seine-et-Marne

Jean-Luc MARX

Les sécurités

1. La sécurité intérieure

En Seine-et-Marne, l'année 2015 a débuté le 9 janvier, par la prise d'otage à l'imprimerie CTD de Dammartin-en-Goële. Dès l'annonce des premiers échanges de tirs entre les frères Kouachi et les gendarmes, le préfet s'est rendu sur place pour diriger les opérations avec le directeur général de la gendarmerie nationale, le chef du GIGN et le procureur de Paris François Molins. Elle s'est terminée par la mise en œuvre de l'état d'urgence dans le département le 14 novembre à minuit, à la suite des terribles attentats parisiens de la veille, qui auront vu près de quarante seine-et-marnais être blessés, dont certains grièvement.

L'état d'urgence

L'élévation du plan Vigipirate au niveau « alerte attentat » dans le cadre de la mise en œuvre de l'état d'urgence a mobilisé 89 643 heures/fonctionnaires en 2015 visant plus particulièrement à la protection des lieux de culte (culte israélite, culte musulman, culte catholique) et des sites sensibles (centres commerciaux, gares, établissements scolaires, Disneyland Paris et secteur de la gare de Chessy, sites industriels sensibles classés SEVESO).

Les sites touristiques (château de Fontainebleau) ont également fait l'objet d'une attention particulière.

9 540 véhicules et 2 260 voyageurs ferroviaires ont en outre fait l'objet d'un contrôle pour contribuer à la sécurisation de la conférence climat « COP 21 » du 15 novembre au 12 décembre 2015.

En termes de mesures administratives, la mise en œuvre de l'état d'urgence en France après les attentats de novembre 2015 à Paris a fortement impacté l'activité du bureau du cabinet du préfet. Ainsi, depuis le début de l'état d'urgence jusqu'au 31 décembre 2015 :

- **64 perquisitions administratives** ont été réalisées par les services de police et de gendarmerie au domicile de personnes suspectées de représenter une menace pour la sécurité et l'ordre publics, après qu'un ordre de perquisition a été préparé par le cabinet puis signé par le préfet de Seine-et-Marne.
- **12 arrêtés d'assignation à résidence** pris par le ministre de l'intérieur ont été notifiés à des résidents seine-et-marnais, ce qui a nécessité un suivi régulier incluant de nombreux contacts avec les personnes assignées à résidence et leurs familles. Le cabinet du préfet a ainsi ensuite examiné 17 demandes de sauf-conduits (16 ont été effectivement accordés et signés par le préfet).
- **18 décisions d'interdiction de sortie du territoire** ont été prises à l'encontre de ressortissants seine-et-marnais radicalisés. Le cabinet du préfet a travaillé en étroite collaboration avec la direction de la citoyenneté et de la réglementation de la préfecture sur ces dossiers.
- **6 personnes ont demandé à faire valoir leurs observations orales** et ont été reçues en préfecture par le cabinet et un représentant de la Direction de la Citoyenneté et de la Réglementation suite à leur notification d'une interdiction de sortie du territoire.

Cette période a également été marquée par la prise d'un arrêté préfectoral de fermeture de la salle de prière dite « mosquée de Lagny-sur-Marne », le 2 décembre 2015. Cette opération a également ciblé un certain nombre des adeptes de cette salle de prière, présentant un profil salafiste et particulièrement radicalisés. Elle a nécessité le déploiement de 190 policiers de plusieurs services et d'une demi-compagnie de CRS.

Elle a donné lieu à :

- la perquisition et à la fermeture administratives de la salle de prière, prononcée au titre de la loi sur l'état d'urgence ;
- la conduite de 10 perquisitions administratives chez des adeptes de la salle de prière ;
- la prise de 18 interdictions de sortie du territoire ;
- la notification de 2 assignations à résidence.

Les perquisitions ont notamment permis de mettre au jour l'existence d'une école coranique non déclarée dans la salle de prière, une autre dans un domicile perquisitionné et de découvrir un revolver 9 mm de catégorie B1, divers documents sur le Jihad ou encore d'un disque dur dissimulé derrière un mur. Elles ont également rendu possible la copie pour exploitation d'un certain nombre d'ordinateurs, disques durs externes, téléphones, cartes SIM ou encore disques durs de photocopieurs, qui ont par la suite révélé les liens étroits des individus avec la mouvance islamiste radicale.

S'agissant de la sécurisation des établissements scolaires, le passage au niveau « alerte-attentat » du plan vigipirate s'est traduit par :

- l'accueil par un adulte à l'entrée des établissements ;
- la vérification systématique de l'identité des personnes étrangères aux établissements ;
- le contrôle visuel des sacs ;
- l'organisation d'exercices de sécurité ;
- l'évitement des attroupements devant les établissements ;
- le signalement de tout comportement ou objet suspect ;
- l'interdiction de stationnement devant les établissements ;
- la réduction du nombre de sorties scolaires, voire, ponctuellement, leur interdiction en cas de nécessité.

Mise en œuvre du plan Vigipirate « Alerte Attentat »

En 2015, à la suite de l'augmentation du niveau d'alerte, les forces « Sentinelle », par le biais des patrouilles militaires, sont venues apporter leur aide afin de surveiller les lieux sensibles.

Ce renfort, en complément des forces de la DDSP et de la GGD, permet ainsi la surveillance de :

- 65 lieux cultuels : musulmans (36), israélites (11), chrétiens (18),
- 11 organes de presse,
- 13 centres commerciaux,
- 5 sites touristiques et culturels,
- 11 gares,
- 38 sites SEVESO ou entreprises sensibles,
- l'essentiel des 1 336 établissements scolaires de Seine-et-Marne fait l'objet d'une surveillance par passages aléatoires des véhicules de police et gendarmerie.

Le site de Disneyland Paris à Marne-la-Vallée a été placé en surveillance permanente de 6h30 à 22h30 en semaine, week-end et jours fériés.

La lutte contre la radicalisation violente

L'année 2015 a été celle de la consolidation de la méthode adoptée en Seine-et-Marne par les services de l'Etat et leurs partenaires pour lutter contre la radicalisation violente. Pour traiter les plus de 200 cas recensés dans le département, plusieurs cellules de veille réunies à intervalles très réguliers ont été mises en place :

- la cellule de veille restreinte « sécurité », qui a pour objet d'analyser tous les cas de radicalisation nouvellement signalés, a été systématiquement réunie chaque jeudi, soit plus de 50 fois en 2015, en présence des services de police, de gendarmerie et des services de renseignement ;
- la cellule de veille mensuelle « sécurité », qui permet aux mêmes acteurs de la sécurité de se réunir en formation élargie, en présence des trois parquets de Seine-et-Marne, de la DDPJJ et de l'antenne de la police judiciaire, a été réunie 11 fois ;
- la cellule de veille mensuelle « sociale », qui réunit tous les acteurs de la cellule mensuelle « sécurité » élargie ainsi que l'Education nationale, le Conseil départemental et l'association la Rose des Vents, a été également réunie 11 fois ;
- la cellule de veille pénitentiaire a été réunie une fois au mois de mai 2015 ;
- le cabinet du préfet a géré en lien avec la Zone de défense et de sécurité de Paris et les services de sécurité, la mise en place, par le ministère de l'intérieur, d'un nouveau fichier concernant les individus radicalisés, en septembre 2015.

Le préfet de Seine-et-Marne a organisé, au mois d'avril 2015, un colloque d'une demi-journée sur le thème de la lutte contre la radicalisation violente, auquel a été convié l'ensemble des services de l'Etat de Seine-et-Marne ainsi que les élus. Ce colloque, auquel ont participé plus de 200 invités, a débuté par une présentation du phénomène par le CIPD et la MIVULUDES. Cette initiative inédite en France, vivement appréciée par tous les acteurs, a donné lieu à des échanges fructueux et a fait l'objet de relais médiatiques. Le kit de formation du SG-CIPD sur la radicalisation violente a été distribué aux participants.

Dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance – volet radicalisation alloué aux préfectures par le ministre de l'intérieur à la suite des attentats de janvier 2015, le préfet de Seine et Marne a signé, en mai 2015, un contrat de partenariat avec l'association seine-et-marnaise la Rose des Vents, afin de créer une cellule d'écoute, de soutien et d'accompagnement des familles (CESAF). Le budget de cette cellule (200 000 €) a été pris en charge par la préfecture qui y a consacré l'intégralité de l'enveloppe du FIPD radicalisation, soit 180 000 €. Le Conseil départemental a participé au financement à hauteur de 20 000 € et a souhaité la participation dans le dispositif de l'ADFI, association spécialiste de la lutte contre l'emprise mentale et les dérives sectaires. Compte tenu de la sensibilité du sujet, une charte de confidentialité a été signée conjointement par le préfet, le directeur de l'association, le président du Conseil départemental et l'ADFI en novembre 2015.

Composée de deux travailleurs sociaux, d'un psychiatre des hôpitaux et d'une psychologue, la CESAF prend l'attache de certaines familles d'individus radicalisés pour assurer un soutien psychologique. La CESAF, qui a commencé ses travaux en septembre 2015, suit depuis lors 20 familles.

Enfin, pour garantir la prise en compte de tous les aspects du phénomène, une cellule de veille « associations sportives » a été réunie pour la première fois le 15 décembre 2015. Les représentants des comités départementaux de football et de boxe ainsi que le comité départemental olympique et sportif ont été sensibilisés à la problématique de la radicalisation violente. Cette cellule se réunira chaque trimestre en 2016. Des séances de sensibilisation seront également organisées en 2016 à destination des clubs sportifs.

Par ailleurs, pour assurer un suivi optimal de cette question essentielle de la lutte contre la radicalisation violente, le préfet de Seine-et-Marne a décidé de recruter un attaché chargé de mission radicalisation. Il a été rejoint, dès mars 2016, par un second attaché chargé de mission dans le cadre du plan de lutte antiterroriste mis en place par le ministre de l'intérieur.

A noter enfin, que les bonnes pratiques mises en place en Seine-et-Marne ont été remarquées par le ministère de l'intérieur et le CIPD :

- Le directeur de cabinet a été auditionné par l'instance interministérielle de référencement de bonnes pratiques du 24 juin 2015, à l'invitation du CIPD ;
- les fiches de bonnes pratiques ont été remontées à l'administration centrale et présentées en réunion interministérielle par le cabinet du ministre de l'intérieur le 20 octobre 2015 ;
- le directeur de cabinet du préfet a participé au séminaire des agents chargés de la prévention de la radicalisation dans la zone Ile-de-France, organisé au ministère de l'intérieur le 4 novembre 2015.

La sécurité publique

Dans le département de Seine-et-Marne, la sécurité publique est assurée par la police et la gendarmerie dans deux zones distinctes. Les sujets relatifs à la sécurité sont particulièrement suivis par le cabinet du préfet qui gère en propre plusieurs dossiers sensibles (état d'urgence, campements illicites, gens du voyage, détention d'armes, zones de sécurité prioritaires et radicalisation violente, notamment).

La Seine-et-Marne comprend une zone dite « zone police nationale » placée sous la responsabilité de la directrice départementale de la sécurité publique (DDSP) et une zone dite « zone gendarmerie nationale » placée sous l'autorité du commandant du Groupement de gendarmerie départementale (GGD).

La direction départementale de la sécurité publique (DDSP) est compétente dans 154 communes réparties sur 15 circonscriptions de police, à savoir :

- dans le district de Meaux, au sein des commissariats de Meaux, Coulommiers et Villeparisis ;
- dans le district de Torcy, au sein des commissariats de Noisiel, Lagny-sur-Marne, Chessy, Chelles et Pontault-Combault ;
- dans le district de Melun, au sein des commissariats de Melun Val-de-Seine, Fontainebleau, Moissy-Cramayel Sénart, Montereau-Fault-Yonne, Orvanne (ex Moret-sur-Loing), Nemours et Provins.

C'est la plus étendue des 4 DDSP de la grande couronne parisienne. Au sein du département, la zone police nationale représente plus d'un million d'habitants, soit environ 73% de la population totale, pour seulement 29% de la superficie totale.

Les services de police sont assurés depuis le 1er décembre 2015 par 2 453 fonctionnaires (1 984 personnels actifs de police, 20 personnels de la police technique et scientifique, 260 adjoints de sécurité, 189 personnels administratifs, 4 adjoints techniques, 1 personnel des systèmes d'information et de communication et 1 ouvrier d'État).

En termes bilanciels, la DDSP a été amenée à constater 67 722 faits en 2015 dont 22 985 ont été élucidés. 19 974 personnes ont été mises en cause dont 8 319 à l'issue d'une garde à vue et 470 ont été écrouées.

Le Groupement de gendarmerie départementale (GGD) comporte un Etat-Major constitué, outre la section de commandement, de 7 unités (dont 1 brigade de recherche et d'identification judiciaire, 1 cellule d'identification criminelle, 1 centre opérationnel et de renseignement de la gendarmerie).

Les unités opérationnelles sont composées de 5 compagnies : Melun, Coulommiers, Fontainebleau, Meaux et Provins, d'un regroupement de 22 brigades territoriales autonomes et 4 communautés de brigade, d'un escadron départemental de sécurité routière, de 17 autres unités spécialisées ou à dominante (unités de recherches, pelotons de surveillance et d'intervention de gendarmerie PSIG, des équipes cynophiles, un peloton à cheval…).
La gendarmerie assume les missions de sécurité publique sur 72% du territoire, soit 359 communes sur les 513 que compte le département, pour près de 30% de la population. Son effectif total s'élève à 928 personnels militaires et civils.

La lutte contre les vols par effraction

L'action des services de police a conduit à une hausse importante des faits élucidés se traduisant par un taux d'élucidation passant de 9,21% à 11,22%. Cette progression s'explique par plusieurs affaires judiciaires conduites par la sureté départementale (77 cambriolages résolus), par les commissariats de Melun et de Provins (27 cambriolages résolus pour chacun) et par le commissariat de Montereau-Fault-Yonne (14 cambriolages résolus).

La police technique et scientifique a contribué à la progression du taux d'élucidation puisque son intervention a permis d'identifier 639 mis en cause. Pour ce faire, elle a réalisé 7 753 prélèvements de traces (4 336 papillaires, 3 417 biologiques).

Elle a pu en outre s'appuyer sur le déploiement de logiciels d'aide à l'identification de mis en cause sans cesse plus performants qui aident à la détection de la sérialité des faits constatés tout en facilitant les échanges d'informations et d'analyses entre les différents services d'enquêtes.

Sous l'égide du CODAF, les opérations « coup de poing » ont été menées en 2015 à l'encontre des filières habituelles de recel (5 ferrailleurs et 1 commerce ambulant contrôlés).

En termes de prévention, le dispositif de la participation citoyenne a poursuivi sa montée en puissance avec 27 protocoles signés à ce jour. Ce dispositif vise à amplifier la prévention de la délinquance en associant tout ou partie de la population à des objectifs de sécurité publique comme notamment la lutte contre les cambriolages et les dégradations.

32 correspondants sûreté de la police nationale ont été mis en place dans le cadre du plan anti vols à main armée et anti cambriolage pour conseiller les professionnels à risque en matière de sûreté de leurs établissements : 185 consultations de sûreté et 19 réunions de prévention ont été réalisés dans ce cadre en 2015.

L'opération « tranquillité vacances » a également été étendue à toute l'année.

La lutte contre les vols liés à l'automobile

Dans le cadre du plan national de lutte contre les vols et trafics de véhicules et de pièces détachées mis en place par le Ministère de l'Intérieur en octobre 2014, la DDSP a contrôlé 3 636 véhicules et mis en cause 114 personnes.

Dans ce but, elle a systématisé et intensifié l'utilisation de 6 véhicules LAPI équipés de systèmes de lecture automatisée des plaques d'immatriculation permettant la détection des véhicules volés ou signalés comme tels.

Le partenariat avec l'ARGOS (groupement d'assureurs français pour la recherche, l'identification, la récupération des véhicules et autres

biens mobiliers déclarés volés en vue d'une indemnisation) a été approfondi pour former notamment les policiers des brigades anti criminalité à la détection des véhicules volés.

Les contrôles administratifs visant les professionnels de l'automobile, les établissements agréés (garagistes, épavistes, recycleurs, frappeurs de plaques d'immatriculation, etc...) ou non agréés (lieux habituels de ventes de véhicules sur la voie publique par des particuliers) ont été intensifiés. 34 garages, 2 établissements de recyclage de ferraille et 4 casses automobiles ont ainsi été contrôlés en 2015 sous l'égide du CODAF.

En termes de résultats, ces actions ont permis de faire baisser en 2015 le nombre de véhicules volés par rapport à 2014. 114 personnes ont été interpellées pour vols de véhicules. Deux réseaux de véhicules volés, à destination du Liban sur le secteur de Noisiel, et sur le secteur de Villeparisis (32 voitures) ont en outre été démantelés au début de l'année pour le premier et en mars 2015 pour le second. Des auteurs de « car-jacking » ont également été interpellés sur le secteur de Fontainebleau en décembre 2015.

La lutte contre le trafic de stupéfiants

La répartition de la dotation départementale de 104 120 € allouée à la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue Et les Conduites Addictives (MILDECA), a donné lieu à l'examen de 51 dossiers en 2015. 37 actions ont été retenues concernant la prévention des conduites addictives, le renforcement de la tranquillité publique et l'accompagnement des populations les plus vulnérables.

Le total des faits relatifs aux infractions liées aux stupéfiants est en hausse de 7,91% en 2015, soit 374 faits. Le nombre de mis en cause total est passé de 4 658 en 2014 à 4 807 en 2015, soit une augmentation de 3,19%. Le nombre de mineurs mis en cause a toutefois diminué de 2,88% (809 en 2015 contre 833 en 2014). Le nombre de mis en cause majeurs a, pour sa part, augmenté de 4,52% (3 998 en 2015 contre 3 825 en 2014).

Les procédures d'usage et revente, sont en hausse de 7,22%, avec 297 faits constatés en 2015 (277 en 2014).

L'effort a notamment porté en 2015 sur les trafics dans les quartiers sensibles tels, que les quartiers Nord de Melun et le secteur du cours des Roches à Noisiel se traduisant par une forte hausse de 81,48% du nombre d'élucidations des trafics. 98 procédures ont ainsi été diligentées en 2015 (54 en 2014) dans quasiment toutes les circonscriptions, même les plus petites.

Les saisies de produits stupéfiants ont fortement progressé en 2015 en matière notamment de drogues dures (cocaïne et héroïne), de résines de cannabis (+78 kg) et de produits dits festifs (ecstasy, amphétamines, LSD). C'est ainsi que 412,5 kg de résine de cannabis, 25,2 kg d'herbe, 2,2 kg de cocaïne, 406 pieds et 267 pousses de cannabis, 50 g de produit alcaloïde, 2 kg d'héroïne, 89 cachets d'ecstasy, 112 g d'amphétamine, 4 buvards de LSD ont été saisis en 2015 à comparer avec les 334,2kg de résine de cannabis, 51,5kg d'herbe de cannabis, 332 plants de cannabis saisis en 2014.

La lutte contre le trafic d'armes

En 2015, 32 armes de poing ou d'épaule ont été découvertes dont 6 ont été saisies, ainsi que 313 munitions.

Les saisies des avoirs criminels

Dans la cadre de la lutte contre les réseaux criminels et en particulier, le trafic de stupéfiants et le recel d'objets volés, les services de la sécurité publique ont effectué d'importantes saisies d'avoirs criminels pour une valeur s'élevant en 2015 à 2 486 194 €, soit une hausse de 103 % par rapport à l'année dernière.

En 2015, les saisies ont surtout concerné des véhicules et des valeurs immobilières. Ces saisies participent de la lutte contre les réseaux en affaiblissant leur profitabilité et en fragilisant leur économie.

Les Gens du voyage

Dans le prolongement de l'arrêté préfectoral n° 2013-21/DDT/SHRU portant approbation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage en Seine-et-Marne du 20 décembre 2013, le préfet a :

- pris 18 arrêtés préfectoraux de mise en demeure de quitter les lieux ;
- rédigé 11 mémoires en défense établis à la suite des arrêtés préfectoraux ;
- diligenté 54 concours de la force publique dans le département de Seine-et-Marne pour l'évacuation des groupes de gens du voyage.

Les Campements illicites (Populations « Roms »)

Au 31 décembre, on dénombrait 17 campements en Seine-et-Marne, pour 1 232 occupants, donnant lieu, en 2015, à :

- 12 concours de la force publique octroyés pour l'évacuation des campements illicites ;
- 21 évacuations organisées avec les forces de l'ordre et la DDCS ;
- 8 procédures d'évacuation des campements en application d'arrêtés municipaux.

La Sous-commission « Etude de sûreté et de sécurité publique »

La sous-commission émet un avis préalable aux projets d'aménagement, de réalisation d'équipements collectifs et programmes de construction qui, par leur importance, leur localisation ou leur caractéristiques propres peuvent avoir des incidences sur la protection des personnes et des biens contre les menaces et les agressions (article L111-3-1 du code de l'urbanisme).

L'ESSP est obligatoire :

- dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, pour la création ou les travaux d'un ERP de 1ère catégorie (+ de 1 500 personnes) ou de 2ème catégorie (de 701 à 1 500 personnes), la création de certains établissements scolaires, l'aménagement ou la construction d'une surface de plus de 70 000 m²,
- dans les agglomérations de moins de 100 000 habitants, pour la création de certains établissements scolaires, d'une gare ferroviaire ou routière.

La sous-commission a examiné 8 dossiers en 2015. Depuis octobre 2015, l'organisation de cette sous-commission est assurée par le SIDPC.

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

La dotation départementale de 703 819 € a été répartie sur 95 actions retenues sur un total de 124 dossiers examinés en 2015.

Les réponses aux interventions et enquêtes administratives

En 2015 ont été traitées :

- 392 enquêtes (demandes d'autorisation d'accès en établissement pénitentiaire, demandes de contrôle d'activité des gardiens de la paix et des conseillers du commerce extérieur, demandes de permis de visite en établissement pénitentiaires) ;
- 159 demandes de forces mobiles (pour des opérations de sécurisation ou de maintien de l'ordre).

Les Zones de Sécurité Prioritaires (ZSP)

Le département recense 2 zones de sécurité prioritaires (ZSP) à Savigny-le-Temple et à Torcy.

La ZSP de Savigny-le-Temple (arrondissement de Melun) a été créée en janvier 2013. Elle réunit régulièrement, autour du préfet, du procureur de la République et du maire, les services de l'État concernés (sécurité publique, éducation nationale…) et les acteurs locaux : bailleurs sociaux, sociétés de transports, syndicat d'enlèvement des ordures ménagères…

Les résultats en termes de sécurité publique restaient bien orientés en 2015 avec une baisse de 53 % des vols avec violences au cours des 3 dernières années et en matière de lutte contre les stupéfiants.

Les effectifs de la police nationale ont été fortement impliqués en 2015 avec 247 visites de halls d'immeubles et 133 opérations de sécurisation visant la gare de Savigny-le-Temple.

La ZSP de Torcy (arrondissement de Torcy) a été créée en janvier 2014.

Deux groupes de travail ont été mis en place en faveur respectivement du cadre de vie et de l'habitat d'une part et de la jeunesse et de la famille d'autre part.

Les bons résultats obtenus au cours de la première année ont été confirmés en 2015 avec une baisse de 54 % des vols avec violences et en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants.

Les effectifs de la police nationale ont également poursuivi leurs efforts en matière de tranquillité publique par la mise en place de nombreuses opérations de lutte contre les occupations illicites de halls d'immeubles, ainsi que des sécurisations visant la gare de Torcy.
Depuis le 1er septembre 2015, ont été transférés à sous-préfecture de Provins :

La Police administrative

En 2015, consécutivement aux évènements de janvier, une forte hausse des demandes de port d'arme des policiers municipaux et des demandes de vidéo protection de la part des communes seine-et-marnaises a été observée. Cette hausse se traduit par :

Réglementations	Nombre d'actes	Nombre de refus ou retraits
Délivrance des CEAF (cartes européennes d'arme à feu)	63 (compétence transférée à Provins en septembre)	-
Convoyeurs de fonds (port d'arme)	6 (compétence transférée à Provins en septmebre)	-
Professions réglementées (gardes particuliers et agents assermentés)	20	-
Agréments et port d'armes des policiers municipaux	281 (30 agréments et 251 ports d'armes)	-
Habilitations sûreté aéroportuaire	323	3
Procès-verbal électronique	10 arrêtés	-
Surveillance voie publique	15 arrêtés	-
Vidéoprotection	563 (492 autorisations/71 modifications ou renouvellements)	20
FIJAIS (de septembre à décembre)	56 consultations	-
Débits de boissons	6 dérogations	7 fermetures
Travail dissimulé		6 fermetures

- les autorisations d'acquisition et de détention d'armes,
- les récépissés de déclaration et d'enregistrement d'armes,
- les agréments pour commerce d'armes et les habilitations,
- les acquisitions et visas de feux d'artifices,
- les délivrances de carte européenne d'armes à feu,
- les ports d'armes des convoyeurs de fonds.

2. La sécurité routière

Synthèse de l'accidentologie 2015

En 2015 le bilan de l'accidentologie du réseau routier de Seine-et-Marne se solde par 1 042 blessés dont 374 hospitalisés. Mais de façon plus fine c'est l'analyse des 821 accidents ayant provoqué la mort de 91 personnes qui permet de définir avec précision le profil des victimes et des auteurs, ainsi que les circonstances dans lesquelles ils se sont produits.

la typologie des accidents mortels

Les victimes d'accidents mortels sont majoritairement des hommes (ils représentent 74 % des tués). La tranche d'âge la plus touchée est celle des 25-44 ans, avec 34 victimes, soit 38 % du total. Les 45-64 ans se situent en deuxième position avec 22 tués (24 %), viennent ensuite les 18-24 ans avec 17 tués (19 %). On déplore aussi 2 enfants de moins de 14 ans décédés. Les victimes sont majoritairement originaires du département. Les mois les plus meurtriers ont été avril et décembre avec 12 victimes (13 %).

la cause des accidents mortels

64 % des accidents impliquent un véhicule léger. Les motos sont concernées dans près de 16 % des cas, et les piétons dans 12 % des cas. Par ailleurs, 4 cyclistes, 2 cyclomotoristes et un chauffeur de poids-lourd ont été tués. Les accidents mortels trouvent leur cause dans :

- la perte de contrôle et le défaut de maitrise du véhicule (47 %) ;
- la consommation d'alcool (12 %) et de stupéfiants (10 %) ;
- la vitesse excessive (15 %) ;
- le refus de priorité (8 %) ;
- le dépassement dangereux (6% des cas).

la cartographie des accidents mortels

Les routes les plus meurtrières sont les routes départementales (elles sont le théâtre de 63 % des accidents mortels), suivies des routes nationales (19 %), communales (10 %) et des autoroutes (9 %). La cartographie des accidents mortels montre que l'on meurt davantage à l'Ouest de la Seine-et-Marne, en périphérie des zones très urbanisées (arrondissements de Torcy et de Melun). La zone Est du département est moins touchée.

l'évolution du nombre d'accidents mortels sur 10 ans :

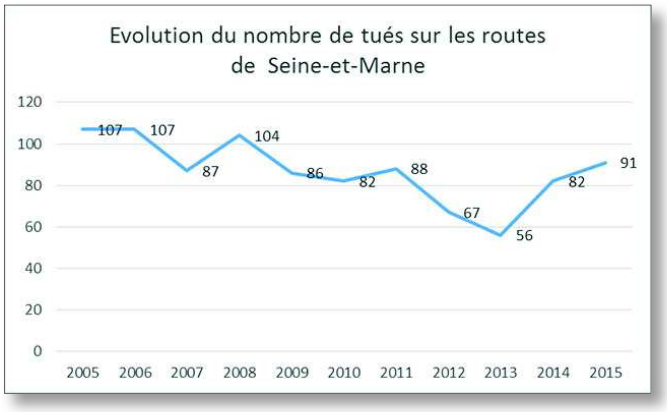

Le bilan des actions sécurité routière en 2015

Outre les 55 actions subventionnées dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière pour un montant de 66 750 €, la coordination sécurité routière a organisé 27 actions tout au long de l'année, dont :

des actions avec les forces de l'ordre :

- contrôle de l'obligation de la présence d'éthylotests dans les établissements de nuit ;
- mobilisation tout au long de l'année sur les contrôles routiers avec la présence de l'ensemble du corps préfectoral le 15 septembre 2015 ;
- rencontre de la sécurité le 7 octobre au centre commercial de Claye-Souilly ;
- opération de prévention routière à l'approche des fêtes de fin d'année.

des actions à destination des élèves et des étudiants :

- sensibilisation des étudiants de l'Université de Meaux le 22 janvier, de l'Université de Paris-Est les 18, 19 mars et 10 décembre ;
- action « un élève en sécurité dans la ville » les 02, 04 et 05 juin à Fontainebleau ;

- concours d'affiches organisé avec l'éducation nationale récompensant les élèves de la classe élémentaire de Longueville le 03 juillet ;
- sensibilisation au lycée Léonard de Vinci le 13 octobre.

des actions à destination des salariés :

- du 2 au 6 février, avec notamment les journées prévention-sécurité de la CSTP (5ème édition) ;
- le 4 avril 2015, l'opération « Roulons sur des œufs » à la préfecture ;
- le 11 mai, avec les salariés d'EDF à Moret-sur-Loing ;
- les 19 et 22 mai, dans la commune de Nangis ;
- le 15 octobre, avec l'ensemble des salariés de Disneyland Paris ;
- le 26 novembre, dans le cadre du forum du BTP.

des actions à destination des motards :

- le 7 juin, sous la forme d'ateliers de maniabilité et sensibilisation à l'équipement du motard à la CRS Est Ile-de-France ;
- les 12, 13, 14 juin avec l'association RN 34 ;
- les 27 et 28 juin au CNFSR à Fontainebleau.

une sensibilisation à l'occasion des festivals :

- Montereau-confluences les 5 et 6 juin ;
- Muzik'elles de Meaux le 21 juin ;
- Fête de la moisson à Provins les 29 et 30 août ;
- Festival Notown à Nemours le 5 septembre.

une sensibilisation lors d'évènements programmés dans le département :

- la foire aux fromages de Coulommiers les 27 et 28 mars ;
- l'opération « journée du régloscope » le 4 avril à Savigny-le-Temple ;
- un stand sécurité routière à Montereau-Fault-Yonne les 5 et 6 avril ;
- des animations autour de la sécurité routière à Bailly-Romainvilliers le 27 mai ;
- les foulées melunaises le 5 juin ;
- le congrès des maires le 9 octobre.

Les actions de communication réalisées

Des actions de communication ciblées à destination du grand public ont par ailleurs été organisées :

- la réalisation de la 3ème de couverture du guide de l'étudiant de l'UPEM sur le thème de « Sam, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas » ;
- une vaste opération de communication - « Ton dernier message » avec la distribution de cartes postales sur les dangers de l'usage du téléphone au volant, un affichage dans les lycées et sur les 800 abribus du département avec l'aide du Conseil départemental, ainsi que lors des contrôles routiers. ;
- la publication de trois messages d'alerte dans le Parisien à l'approche des fêtes de fin d'année.

3. La sécurité civile

Le recensement des risques majeurs

Au cabinet, le service interministériel de défense et de protection civile - SIDPC - est chargé du recensement et de l'information de la population sur les risques majeurs naturels (inondation, mouvement de terrain et feu de forêt) ou technologiques (sites Seveso seuil haut, grands barrages et centrale nucléaire). A ce titre, le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) a été actualisé et signé en 2015.

Par ailleurs, il coordonne le suivi de l'élaboration des plans communaux de sauvegarde (PCS) en collaboration avec les services de la Direction Départementale des Territoires et les sous-préfectures d'arrondissement. Le taux de réalisation est de 68 % pour l'année 2015 (207 communes soumises à obligation).

Le niveau de réalisation de la planification

La planification Orsec, issue de la loi de modernisation du 13 août 2004, est déclinée sous la forme de :

- dispositions générales, traitant des éléments nécessaires à la gestion de tout type d'événement comprenant les missions de base, les modes d'actions et les outils communs. Ce document, réalisé en juin 2009, est mis à jour de manière régulière ;
- dispositions spécifiques, pour faire face aux conséquences prévisibles des risques et menaces recensées comprenant : les anciens Plans Particuliers d'Intervention, les anciens Plans de Prévention des Risques et les plans sanitaires. L'intégration des anciens plans a été réalisée. Lors de la mise à jour des plans, ceux-ci sont réalisés sur ce nouveau schéma.

En 2015, 3 PPI (CCMP, Storengy et signature du PPI Gazechim) ont été mis à jour, de même que la disposition spécifique Orsec Disney et la disposition générale Orsec communication. Par ailleurs, plusieurs plans sont en cours de révision, comme les PPI des sites Kuehne Nagel et ALFI, ou encore les dispositions Orsec Inondations et NRBC en cours de finalisation.

Cet effort de planification sera maintenu en 2016 avec la poursuite des travaux sur le plan inondation et l'actualisation des PPI, notamment avec la poursuite des travaux sur le PPI Gazechim (10 km).

12 des 14 établissements Seveso seuil haut disposent d'un PPI (dont 1 PPI couvrant 2 sites). S'agissant des 2 sites ne disposant pas d'un PPI, il s'agit de sites dont le classement en seuil haut est récent.

Par ailleurs, dans le cadre de l'expérimentation menée en Ile-de-France, un projet de Contrat Territorial de Réponse aux Risques et aux effets des Menaces (COTRRIM) a été réalisé dans des délais très contraints. Ce document propose de dresser un inventaire des risques et des effets des menaces élargi aux risques de sécurité publique, de les hiérarchiser et de définir les capacités de réponses dont dispose chaque acteur afin de faire face à ces menaces.

Les exercices de sécurité civile

En 2015, 3 exercices sur des sites Seveso seuil haut ont été organisés par le SIDPC en liaison avec les exploitants, les services de secours et forces de l'ordre. Ces exercices ont concerné les sites de BASF à Meaux en juin, ALFI à Moissy-Cramayel en septembre, TORENGY à Germigny-sous-Coulombs en novembre. En outre, la rédaction du scénario d'un exercice EU inondation – Sequana 2016 a été réalisée. Par ailleurs un entrainement NRBC zonal au profit des services opérationnels seine-et-marnais a eu lieu les 28 et 29 mai.

En 2016, cette politique d'exercice sera maintenue et 3 exercices concernant des sites Seveso sont programmés, auxquels il faut ajouter celui du site de Disney, l'exercice inondation Sequana, un PPMS avec un établissement scolaire et un test sur le volet NRBC du plan blanc d'un centre hospitalier.

La gestion de crise

En matière de gestion de crise, le Centre Opérationnel Départemental a été activé 15 jours en 2015 contre 8 jours en 2014 et 23 jours en 2013, dans le cadre d'événements majeurs nationaux ou locaux, attentats de janvier 2015 (2 jours), visite du Premier ministre (1 jour), accident de car à Nangis (1 jour), feu industriel sur le site de la société MARCHETTO (1 jour), canicule de juillet 2015 (5 jours), manifestation d'agriculteurs (1 jour), exercices PPI (3 jours), attentats du 13 novembre 2015 (1 jour).

Le module « gestion et communication de crise » a été retenu dans le cadre de la certification Qualipref de la préfecture. En collaboration avec la cellule communication, la préparation du dossier a principalement consisté en la mise à jour des documents existants (planification Orsec et guide de gestion de crise). Elle a également permis de redéfinir le suivi des dispositifs de formation (pour le suivi de la formation des agents candidats pour la CIP notamment).

Le SAIP (Système d'Alerte et d'Information de la Population)

Ce nouveau réseau d'alerte, ayant pour vocation de remplacer l'ancien RNA (Réseau National d'Alerte), repose sur une logique de bassins de risques sur lesquels seront positionnés les moyens d'alerte les plus efficaces eu égard aux circonstances locales (urbanisme, bruit ambiant, sociologie de la population).

La première vague d'installation prévoit la mise en place de 13 sirènes en Seine-et-Marne. Pour toutes ces sirènes, la visite technique a été effectuée. Une convention a été signée avec la commune de Compans. Une autre convention est en cours avec la commune de Cesson (signature proposée au maire). Les autres sont en attente d'approbation par les conseils municipaux.

A ce jour, 4 sirènes ont été installées à Compans, Savigny-le-Temple, Cesson et Meaux, au stade Tauziet.

Les activités d'importance vitale et les retombées de la gestion du plan VIGIPIRATE

Dans le cadre de la réglementation relative aux secteurs d'activités d'importance vitale (IGI 1600), 29 sites sont inscrits au répertoire des points d'importance vitale sur le département de Seine-et-Marne. A ce jour, 21 plans particuliers de protection (PPP) ont fait l'objet d'une décision préfectorale d'approbation. Consécutivement, 20 plans de protection externe sont actuellement réalisés et approuvés. Actuellement, 3 nouveaux PPP ont été reçus dont un en remplacement d'un plan déjà approuvé. Ces documents sont en phase d'approbation. 5 plans de protection externe sont eux aussi en cours de finalisation (dont 2 modificatifs).

La gestion du plan VIGIPIRATE a donné lieu à 12 aménagements et/ou adaptations de posture au cours de l'année 2015 avec une forte augmentation des questions/réponses (mairies, usagers...).

A la suite de l'instruction interministérielle du 30 juillet 2015 relative au renforcement de la sécurité des sites SEVESO, 3 réunions d'information des responsables de sites SEVESO et des sites PIV ont été réalisées en préfecture. Les 37 rapports d'inspection établis conjointement par la DRIEE et les référents sûreté du département ont été notifiés aux responsables. Des visites d'inspection de la CZDS sur les 3 sites PIV SEVESO du département et 2 visites de sites dont un retenu comme possible futur PIV ont par ailleurs été organisées avec la participation active des services préfectoraux.

Le suivi des établissements recevant du public

La Seine-et-Marne compte 3 962 ERP soumis à contrôle, dont 196 ERP de 1ère catégorie. L'étude des dossiers et le contrôle de ces établissements est organisé de la manière suivante :

- la sous-commission départementale ERP-IGH pour la sécurité et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite se réunit tous les 15 jours

et étudie les dossiers relatifs aux ERP de 1ère catégorie (dont 80 centres commerciaux pour plus de 1 200 lots), aux Immeubles de Grande Hauteur (IGH), aux gares, aux établissements pénitentiaires, aux établissements flottants et aux chapiteaux, ainsi que les demandes de dérogation pour toutes les catégories d'établissements ;

- les dossiers relatifs aux établissements de la 2ème à la 5ème catégorie sont traités en commission d'arrondissement. La Seine-et-Marne comporte une commission par arrondissement (Melun, Meaux, Fontainebleau, Provins et Torcy), qui se réunit tous les 15 jours ;

- le SIDPC assure également la présidence de commissions plénières, notamment à l'occasion de manifestations exceptionnelles, ainsi que l'agrément des chapiteaux et des organismes de formation d'agents de sécurité incendie.

Le taux de réalisation des visites de sécurité obligatoires était de 89% au 31 décembre 2015 sur l'ensemble des établissements soumis à contrôle obligatoire. Au 31 décembre 2015, 431 établissements ont fait l'objet d'un avis défavorable. Des actions de relance sont régulièrement entreprises à destination des maires, pour les inciter à se rapprocher des exploitants et à suivre les dossiers de ces établissements.

12 ERP de la 1ère catégorie, faisant l'objet précédemment d'un avis défavorable, ont obtenu un avis favorable en 2015, en particulier la Tour Warnery à Fontainebleau (IGH) et le centre hospitalier de Jossigny. La démarche sera poursuivie en 2016. Dans l'arrondissement de Melun, 25 établissements, qui avaient précédemment obtenu un avis défavorable, ont obtenu un avis favorable en 2015.

En 2016, l'effort sera également poursuivi pour lever les avis défavorables qui affectent les petites structures hôtelières, en lien avec les communes concernées. Comme en 2015, les exploitants seront reçus en préfecture si nécessaire, et accompagnés dans leur démarche de remise aux normes.Enfin, le SIDPC assure le secrétariat des commissions de sécurité publique (8 commissions en 2015) et, depuis octobre, l'organisation complète des commissions dans ses locaux.

Le suivi des manifestations sportives

Au cours de l'année 2015, 282 actes ont été établis (75 arrêtés préfectoraux et 207 récépissés de déclaration), aux fins d'autorisation des épreuves ou évolutions à caractère sportif, sur la voie publique (dont la course cycliste « Route de France féminine »), dans les meilleurs conditions de sécurité possibles. En outre, 7 sites de karting et motocross ont été inspectés en vue de leur ré-homologation.

Le secourisme

En 2015, 15 examens du Brevet de Sécurité et Sauvetage Aquatique (BNSSA), dont 3 sessions de Maintien des acquis pour le BNSSA ont été organisés. 343 dossiers ont été contrôlés; Sur 326 candidats présentés, 271 lont réussis. Sont concernés par ces formations le Centre National des Sports de la Défense, la Service Départemental d'Incendie et de Secours, la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Seine-et-Marne.

En ce qui concerne les certifications de formateur en prévention et secours civiques (FPSC), 7 jurys ont été organisés en préfecture (SIDPC). 86 dossiers ont été traités et 82 candidats jugés aptes. Les candidats ont été présentés par l'UFOLEP, Le nouveau comité Croix Blanche, la Cellule Nationale de Formation au Secourisme de la Gendarmerie Nationale et le Centre National d'Education Physique et Sportive de la Direction des Ressources et Compétences Police Nationale.

4. La sécurité sanitaire

Dans le cadre des directives nationales de la Direction Générale de l'Alimentation et de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, **la direction départementale de la protection des populations - DDPP -** a réalisé de nombreuses interventions, tant au stade de la première mise sur le marché (production, importation), qu'à celui de la distribution.

La DDPP concourt à sécuriser les achats des consommateurs afin de développer la confiance nécessaire à la demande, la croissance, l'emploi et l'activité exportatrice des entreprises du département.

La sécurité des denrées et la santé animale

Il s'agit de garantir la santé des citoyens en sécurisant l'ensemble de la chaîne alimentaire et en s'assurant des conditions sanitaires et de bien - être animal dans lesquelles les produits d'origine animale sont confectionnés et mis sur le marché.

En 2015, deux nouveaux établissements d'abattage de volailles ont été agréés, portant à onze leur nombre sur le département. Ces onze abattoirs de volailles, ainsi que les deux abattoirs de ruminants ont confirmé en 2015 leur conformité sanitaire à la réglementation en vigueur.

Comme chaque année, la direction a été fortement mobilisée lors de l'Aïd-Al-Adha : 3 à 4 jours d'abattage sur 4 établissements (Jossigny, Meaux, Montereau-Fault-Yonne et Coulommiers) mobilisant 25 agents de la DDPP77 renforcés par 7 agents d'autres DDPP d'Ile-de-France. Le nombre d'animaux abattus a sensiblement augmenté par rapport à 2014 (+10% pour les ovins).

A cette occasion, une dizaine de marchés au vif de moutons a été agréée et systématiquement contrôlée tandis que 3 procès-verbaux étaient dressés pour des transports non réglementaires d'animaux vivants ou des abattages clandestins.

Les établissements de transformation agro-alimentaires (produits laitiers, produits à base de viande, ovo produits) et de restauration collective (scolaires, hospitaliers, accueils de personnes âgées), ont fait l'objet d'un suivi régulier, dans le cadre de contrôles programmés.

Des attestations et certificats sanitaires ont également été délivrés pour permettre les exportations du secteur agro-alimentaire (1 400) ou d'animaux vivants (1 300, dont 1 000 concernant des équidés).

Dans le cadre des contrôles du bien-être animal, une cinquantaine d'inspections a été diligentée sur les sites d'élevage, les centres équestres et pensions canines.

La sécurisation des actes d'achat et de consommation

Les interventions effectuées à l'importation ou à la production ont conduit à constater la commercialisation de marchandises non conformes ou dangereuses. Ainsi, la DDPP est intervenue auprès d'importateurs de produits impropres à la consommation en raison d'un surdosage en vitamines ou a établi une procédure contentieuse pour tromperie aggravée à l'encontre d'un professionnel ayant commercialisé des denrées qu'il savait microbiologiquement contaminées.

16 entreprises ont fait l'objet d'un suivi spécifique en 2015, un effort particulier de sensibilisation des professionnels aux allergènes en agroalimentaire étant effectué à chaque intervention.

Au stade de la distribution, les contrôles ont porté sur les établissements de restauration (250), les commerces de proximité (boulangeries, pâtisseries, boucheries, traiteurs, poissonneries, GMS…) et les marchés. Ils ont également été étendus aux sociétés de vente en ligne de produits alimentaires qui attirent un nombre croissant de consommateurs.

Les suites données sont allées de la simple information pédagogique à des mesures de police administrative pouvant inclure la fermeture de l'établissement et/ou des poursuites pénales.

De nombreux contrôles ont aussi été menés en 2015 visant certains produits industriels, de la distribution à la première mise sur le marché : 28 entreprises des secteurs du jouet, de la puériculture, de l'ameublement, des produits chimiques ou électriques ont fait l'objet d'un suivi spécifique.

Les interventions d'urgence sur alertes ont été en nette augmentation en 2015 (37 contre 27 en 2014) et ont porté sur des sujets aussi différents que les gyropodes électriques, les livres-jouets, les compléments alimentaires, la présence d'allergènes non déclarés dans des pâtes de noisettes ou la détection d'un traitement chimique interdit sur des cuirs.

Par ailleurs, comme chaque année, des actions ont été menées conjointement avec les autres services de l'Etat, Police, Gendarmerie, DRIEE, Douanes, ARS ou dans le cadre de CODAF.

Dans le domaine des services, la DDPP a intensifié ses interventions dans les secteurs où le consommateur peut présenter une vulnérabilité, à savoir :

- les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes ;
- les services d'aide à domicile ;
- les services de dépannage à domicile ;
- le secteur des travaux de rénovation thermique éligible au crédit d'impôt ;
- les structures de vente hors établissement (vente à distance et à domicile) ;
- les organismes d'apprentissage de la conduite ;
- les professions de santé (opticiens-pharmaciens).

Dans l'ensemble de ces domaines, des normes nouvelles sont venues réguler le fonctionnement des filières professionnelles. La DDPP de Seine-et-Marne s'est investie auprès des professionnels concernés pour qu'ils intègrent ces obligations réglementaires, au quotidien.

Par ailleurs, dans un contexte économique difficile, on constate la forte croissance du nombre d'auto-entrepreneurs sans qualification qui s'installent, dans la plupart des secteurs, sur le marché des professions réglementées, prospectant principalement par INTERNET et générant de nombreuses plaintes de consommateurs.

De même, les consommateurs restent très sensibles aux annonces de réduction de prix qui se multiplient dans la grande distribution alimentaire ou spécialisée. Ce secteur a fait l'objet d'une surveillance attentive donnant lieu à des procédures contentieuses chaque fois que des pratiques illicites étaient constatées. En été, une action spécifique a également été menée pour vérifier la sécurité des activités de loisirs et de sport, l'hébergement en chambres d'hôtes, gîtes, campings et hôtels de tourisme. Les contrôles ont donné lieu, autant de fois que nécessaire, aux poursuites contentieuses adéquates : avertissements, mesures de police administrative ou procès-verbaux.

Enfin, le suivi de certains marchés publics conclus notamment en matière de signalisation routière, de chauffage, de voirie et de sécurité incendie a été assuré. En 2015, deux indices de pratiques anticoncurrentielles ont été rédigés, l'un dans le secteur de la lunetterie et l'autre dans le secteur de la fixation des prix des boissons dans la restauration.

L'emploi et l'économie

1. L'emploi

Le taux de chômage

Le taux de chômage en Seine-et-Marne est de 8,3% au 3ème trimestre 2015. Il est supérieur à celui du 2ème trimestre 2015 (8,1%) et à celui du 3ème trimestre 2014 (8,1%). Comparativement, le taux de chômage au 3ème trimestre 2015 est de 9,1% en Ile-de-France (8,9% au 2ème trimestre 2015 et au 3ème trimestre 2014) et de 10,2% en France métropolitaine (10,0% au 2ème trimestre 2015 et au 3ème trimestre 2014).

Le département compte 10 zones d'emploi (7 en propre et 3 partagées entre plusieurs départements). Au 3ème trimestre 2015, leur taux de chômage était de :

Zones d'emploi	Taux de chômage du 3ème trimestre 2015
Marne-la-Vallée	8,3%
Coulommiers	7,8%
Meaux	9,8%
Melun	8,5%
Montereau-Fault-Yonne	12,5%
Nemours	8,1%
Provins	9,6%
Paris	9,1%
Roissy – Sud Picardie	11,4%
Créteil	8,2%

La demande d'emploi en 2015

Pôle emploi, interface entre les demandeurs d'emploi et les entreprises, est un acteur clé du retour à l'emploi. Il dispose dans le département de 16 agences de proximité, de 2 agences de services spécialisés, d'une plateforme 100% Web qui a été ouverte la 18 mars 2015. Il emploie 778 collaborateurs. En 2015, l'organisme a versé 775 millions d'€ d'allocations. Il a étudié 196 963 dossiers et a géré 12 636 relations avec les entreprises. 32 079 demandes de postes ont été satisfaites.

Avec 67 060 demandeurs d'emplois recensés , le nombre de demandeurs d'emploi a progressé, en 2015, en Seine-et-Marne de + 3,0% en catégorie A (+ 3,0% en région et + 2,6% en France métropolitaine). Avec 97 680 inscrits, il a progressé de + 5,4% en catégories A, B et C (+ 5,0% en région et en France métropolitaine).

Le nombre de demandeurs d'emplois âgés de moins de 25 ans a diminué, en 2015, dans le département de - 4,8% en catégorie A et de - 1,4% en catégories A, B et C. Le nombre de demandeurs d'emplois âgés de 25 à 49 ans a augmenté, en 2015, de + 3,1% en catégorie A et de + 5,7% en catégories A, B et C. La catégorie des 50 ans et plus constitue la catégorie la plus impactée, en 2015, en Seine-et-Marne, avec des hausses de + 8,4% en catégorie A et de + 9,4% en catégories A, B et C.

Les hommes ont été moins impactés par la montée du chômage que les femmes en 2015. Le nombre des demandeurs d'emploi a en effet progressé de + 2,6% en catégorie A et de + 4,9% en catégories A, B et C chez les hommes et de + 3,4% en catégorie A et de + 5,8% en catégories A, B et C chez les femmes.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus a progressé dans le département de + 9,0% en 2015.

En termes de typologie des demandeurs d'emploi et des entreprises en portefeuille

Les tableaux suivants visent à sérier la typologie des demandeurs d'emploi (âge, niveau de formation, statut, durée de la période de chômage) et les recrutements par secteur d'activité.

Typologie des demandeurs d'emploi catégories A et B (au 30/06/2015)	Part dans la DEFM catégories ABC		Evolution juin 2015/juin 2014	
Typologie	**IDF**	**77**	**IDF**	**77**
Séniors (50 ans et plus)	24%	22,3%	10%	8,8%
Jeunes (–25 ans)	9,8%	14,3%	3,5%	3%
Cadres	11,7%	7,2%	2%	0,6%
Chômage de longue durée (>12 mois)	43,7%	41,1%	9,7%	11,1%
Chômage de très longue durée (> 24 mois)	23,9%	20,4%	12,3%	16,5%
Niveau infra BAC	43,6%	52,6%	5,6%	4,1%
Séniors dans les DELD	33,7%	32,3%	12,7%	12,9%
Séniors dans les DELTLD	40,4%	39,9%	15,6%	18%

24 955 entreprises en portefeuille recensaient de 1 à 9 salariés et 88 entreprises 500 salariés et plus.

Entreprises par secteur (au moins 1 salarié)			
	France	**IDF**	**77**
Agriculture	94 714	1 926	847
Industrie	152 566	21 287	2 589
BTP	203 606	37 735	4 260
Tertiaire	1 491 105	326 339	23 617

Selon l'enquête en besoin de main d'œuvre d'avril 2015, 17,1% des établissements seine-et-marnais envisageaient au moins 1 recrutement dans l'année (+ 0,2% par rapport à 2014) et 1 998 intentions d'embauche ont été recensées (+ 4,6% par rapport à 2014).
Le budget d'intervention de Pôle emploi s'est élevé à 18,6 M€ en 2015 dont 6,7 M€ pour les aides au développement des compétences, 0,9 M€ pour les aides à la mobilité et 11 M€ pour les prestations d'accompagnement personnalisé.

En 2015, Pôle emploi a proposé 2 nouvelles prestations :

- **Activ'emploi :** une nouvelle prestation d'appui méthodologique destinée aux demandeurs d'emploi autonomes et qui vise la maîtrise des techniques de recherche d'emploi pour multiplier les contacts avec les recruteurs ;
- **Activ'projet :** une nouvelle prestation d'élaboration de projet(s) pour aider à la construction ou à la confirmation d'une ou plusieurs pistes professionnelles, à la réalisation d'un bilan de chaque parcours expérientiel et personnel, au développement des compétences et à l'orientation des recherches.

ACTIV'EMPLOI		ACTIV'PROJET	
Réalisé 2015	Objectif 2015	Réalisé 2015	Objectif 2015
2 270	**2 328**	**1 268**	**991**

Pôle emploi a installé le 2 juillet 2015 son **Emploi Store**, un site internet accessible 7j/7 et 24h/24 (www.emploi-store.fr), qui constitue une plateforme de confiance (informations sécurisées et fiables) afin d'orienter et guider les utilisateurs vers ses services digitaux et ceux de ses partenaires dédiés à la recherche d'emploi et à l'évolution professionnelle.

Pôle emploi a instauré le 29 septembre 2015 la 1ère édition d'un **« speed-meeting »** entre les CFA et les prescripteurs du Sud Seine-et-Marne. Cet événement a favorisé les rencontres et les échanges entre professionnels de l'apprentissage dans un contexte interactif et convivial. Le speed-meeting est organisé en tours successifs de 10 minutes et chaque nouveau tour engendre de nouvelles rencontres. Le dispositif vise à favoriser en un temps réduit la constitution de réseaux professionnels les plus larges possibles.

La mise en œuvre des politiques publiques de l'emploi

L'Unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT DIRECCTE - accompagne les entreprises, notamment les PME, pour améliorer leur compétitivité et les sensibiliser aux thématiques de l'innovation, du développement international, de la gestion des compétences et des ressources humaines et plus généralement de la modernisation de leurs structures pour leur permettre de s'imposer dans un contexte concurrentiel fort.

Elle assure à cet effet la promotion des dispositifs d'aide portés par l'Etat - crédit impôt innovation, pôles de compétitivité, appels à projets du programme d'investissements d'avenir, label entreprise du patrimoine vivant, activité partielle, aides au recrutement et à la formation … - selon la nature des projets et/ou problèmes qui lui sont présentés.

C'est ainsi qu'en 2015, 120 entreprises seine-et-marnaises ont été visitées, visant à un diagnostic sur leurs activités, leurs projets et les difficultés qu'elles rencontrent. **37 entreprises en difficulté** ont fait l'objet d'un suivi particulier en relation avec le Commissaire au redressement productif, parmi lesquelles 29, représentant 1 282 emplois, dont 941 sont considérés comme ayant été sauvegardés, sont sortis du suivi en cours d'année. **274 entreprises ont été accompagnées** dans leur baisse d'activité par la mise en œuvre d'un cofinancement de l'activité partielle (1,6 millions d'heures d'activité partielle autorisées). **13 projets d'investissement** ont été identifiés et suivis.

En matière de développement du commerce de proximité, 29 dossiers FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) ont été instruits.

La mobilisation pour l'emploi pour faciliter le retour et l'accès à l'emploi.

Les services spécialisés de l'emploi, en lien étroit avec les sous-préfets d'arrondissement, déclinent dans les territoires les politiques de l'emploi, dans le cadre de l'animation du Service Public de l'Emploi qui réunit Pôle Emploi, les Missions Locales, Cap Emploi, le Conseil départemental, le Conseil régional, les chambres consulaires, ainsi que les partenaires sociaux.

Ce travail de concertation, de dialogue et de coordination s'est traduit en 2015 par :

- **la création de 4 280 emplois** dans les 62 structures de l'insertion par l'activité économique du département (Associations intermédiaires, Entreprises d'insertion, Entreprises de travail temporaire d'insertion, Ateliers et Chantiers d'insertion ;

- **la conclusion de 3 410 contrats d'accès à l'emploi (CAE) dans le secteur non marchand**, 1 545 contrats d'initiative emploi (CIE) dans le secteur marchand, 1 462 contrats d'emploi d'avenir dans les secteurs marchand et non marchand et de 250 emplois au profit des personnes handicapées dans les entreprises adaptées du département.

Au-delà de ces actions de retour à l'emploi, de multiples actions de préparation à l'emploi ont été conduites, avec notamment deux plateformes de mobilité (apprentissage et aide à la mobilité des personnes en difficulté) et la mise en œuvre dans deux territoires de la **garantie jeunes**.

La garantie jeunes constitue une offre d'accompagnement renforcé pour les jeunes de moins de 26 ans en grande précarité afin de renforcer leur autonomie. En échange de leur engagement actif dans un parcours professionnalisant, les jeunes perçoivent une allocation mensuelle de 461 € pour les aider à résoudre des problèmes matériels de première nécessité. **Deux Missions locales ont intégré l'expérimentation, celles du Plateau de Brie et de Marne la Vallée /Val Maubuée** avec un objectif de 34 jeunes chacune au cours des 4 derniers mois de 2015 et de 100 en année pleine.

Objectif atteint et même dépassé puisque, depuis le mois de septembre 2015, la commission de sélection animée par le sous-préfet de Torcy a examiné 91 candidatures de jeunes et en a retenu 77. 8 jeunes sont néanmoins sortis du dispositif en décembre 2015. Une des difficultés est le repérage du public éligible qui est souvent le plus éloigné des circuits habituels de l'insertion. Il est désormais essentiel que l'ensemble des partenaires dans le champ de l'emploi procède également à leur niveau au repérage et à l'orientation de ces publics vers la garantie jeunes.

Cinq autres Missions locales du département (Provins, Mitry-Mory, Montereau-Fault-Yonne, Melun et Sénart) ont demandé à intégrer le dispositif en 2016 et ont répondu à l'appel à projets de la DGEFP de la mi-décembre.

Le soutien aux recrutements dans la filière aéronautique

Les territoires de Melun–Val-de-Seine et de Sénart accueillent la plus grande entreprise industrielle de Seine-et-Marne : le motoriste aéronautique et spatial SNECMA du groupe SAFRAN. Cette entreprise fait travailler de nombreuses PME sous-traitantes. Un syndicat mixte pour l'aménagement du Pôle de Villaroche a été créé et porte un projet structurant et ambitieux de développement économique afin d'accueillir des entreprises de la filière.

Confrontées à la progression et la diversification de leurs activités, les entreprises de la filière rencontrent des difficultés de recrutement.

Pour les y aider, et faire des compétences disponibles un facteur d'attractivité susceptible d'attirer d'autres entreprises à la recherche de profils professionnels spécifiques, les services spécialisés de l'Etat ont mis en place, depuis mai 2013, une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) de la filière aéronautique, portée par la Maison de l'emploi et de l'insertion de Melun-Val de Seine.

Cette démarche, qui associe l'UT DIRECCTE, Pôle emploi, le Conseil Régional, la Communauté d'Agglomération Melun-Val de Seine, le Syndicat d'Agglomération nouvelle de Seine-et-Marne , la Maison de l'emploi et de l'insertion de Melun-Val-de-Seine, la Maison de l'emploi et de la formation de Sénart, le Conseil départemental (Seine-et-Marne Développement), le Syndicat Mixte du pôle d'activités de Villaroche, la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'Union des Métiers et Industries de la Métallurgie, le GIFAS et le Pôle de compétitivité aérospatial ASTech, vise à :

- identifier les besoins précis en compétences de la SNECMA et de ses PME sous-traitantes ;
- renforcer les échanges et le dialogue entre les entreprises de la filière, les élus, les acteurs économiques, les acteurs de l'emploi et de la formation ;
- identifier et mutualiser les besoins de formation, dans le cadre d'un dispositif interentreprises, à destination des demandeurs d'emploi, issus notamment des secteurs en restructuration comme l'automobile, pour leur permettre de rejoindre la filière ;
- fédérer l'ensemble des entreprises de la filière aéronautique de Villaroche autour de projets communs en matière de ressources humaines ;
- anticiper les départs en retraites des salariés expérimentés afin de favoriser le transfert de compétences vers des publics jeunes ;
- animer les actions de promotion de la filière.

Le droit du travail, sa diffusion et le contrôle de sa mise en œuvre, le conseil et l'appui au dialogue social

Les services spécialisés de l'emploi ont également pour mission l'amélioration des conditions d'emploi et de travail des salariés du secteur concurrentiel au moyen de plusieurs leviers : la qualité du droit, sa diffusion, le contrôle de sa mise en œuvre, le conseil et l'appui au dialogue social.

Dans le cadre de cette mission, l'unité départementale a notamment :

- assuré près de 30 000 temps individuels de renseignement (physiques, téléphoniques et courriels) ;
- accompagné le développement de la norme négociée avec l'analyse et l'enregistrement de près de 400 accords d'entreprises ;
- garanti la qualité des conventions individuelles avec notamment l'enregistrement et traitement de 7 300 demandes de rupture conventionnelle (soit plus de 10% d'augmentation par rapport à 2014) et l'animation du réseau des **conseillers du salarié** ;
- régulé les entrées étrangères sur le marché du travail avec le traitement de plus 1 430 demandes ;
- procédé à 14 enquêtes pour des accidents du travail graves, voire mortels (5).

L'activité de contrôle des entreprises est marquée en 2015 par l'évolution des outils réglementaires mis à la disposition de l'action de l'Inspection du travail pour lutter contre **la fraude au détachement**.

La lutte contre les fraudes au détachement

Les prestations de services internationales (PSI) sont en plein essor. La PSI correspond à une situation de détachement de travailleurs par une société d'un Etat membre de l'union européenne au sein d'un autre Etat membre. On la rencontre notamment dans le BTP, qui recourt principalement à des prestations d'entreprises polonaises et roumaines, en agriculture, dans le transport, dans l'industrie et parfois dans des niches très particulières comme l'aménagement des entrepôts logistiques ou l'aménagement de boutiques d'une franchise.

L'objet d'une prestation de service ne peut être que la fourniture d'un service précis et elle ne peut avoir qu'un caractère temporaire. A défaut l'entreprise étrangère est en devoir de constituer un établissement en France soumis à l'ensemble des règles nationales.

Pour contenir la progression des fraudes, les lois dites « Savary » et « Macron », ainsi que leurs décrets d'application ont permis de renforcer les obligations des entreprises procédant au détachement en les obligeant à produire des documents directement exploitables en français et à désigner un représentant sur le territoire national. Les maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre ont également été responsabilisés, en encourant les mêmes sanctions financières, dont le plafond a été porté de 10 000 € à 500 000 €, que les sociétés prestataires en cas de manquement à leur obligation de vigilance. Un dernier décret promulgué à la fin de l'année 2015 instaure également une procédure permettant à la DIRECCTE, consécutivement à une mise en demeure de l'inspection du travail, de suspendre une prestation en cas de violation grave de la réglementation sociale.

Par leur importance et leur exemplarité, les chantiers des Villages Nature et du nouvel hôpital de Melun font l'objet d'un suivi attentif par les agents de l'inspection du travail appartenant aux unités de contrôle généralistes ou à l'unité régionale spécialisée dans la lutte contre le travail illégal (URACTI).

Un process d'analyse systématique des procédures de détachement reçues par l'inspection du travail a également été définie de façon expérimentale au sein des unités de contrôle du site de Chessy en fin d'année 2015, donnant lieu à des actions en régularisation de la part d'entreprises. Le dispositif, après une phase de consolidation en 2015, est appelé à monter en puissance au cours de l'année 2016.

La semaine de l'industrie

La direction de la coordination des services de l'Etat de la préfecture s'est fortement impliquée dans l'organisation de la 6ème édition, du 7 au 12 avril 2015, de « La Semaine de l'Industrie », action nationale de valorisation du secteur industriel, visant prioritairement les demandeurs d'emploi, au-delà des publics jeunes et scolaires. Plus qu'une action de communication éphémère, il s'agit d'un véritable programme pérenne de réhabilitation d'un secteur économique d'avenir méconnu ou mal connu. En Seine-et-Marne la semaine de l'Industrie est organisée en partenariat étroit avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et en lien avec l'ensemble des acteurs concernés : éducation nationale, Pôle Emploi, UT DIRECCTE, Union des maires, conseil départemental et intercommunalités.

En termes de bilan, 44 évènements labellisés ont été organisés sur le territoire seine-et-marnais en 2015 (39 en 2014), rassemblant 2 699 participants (1 605 en 2014) avec 50 entreprises associées (32 en 2014) et une implication croissante des collectivités territoriales (Communauté de Communes du Pays Fertois, Communauté de Communes de la Brie Nangissienne, Communauté de Communes du Provinois…).

2. L'économie

Pivot de l'action économique des pouvoirs publics dans le département, **les services financiers de l'Etat à travers la direction départementale des Finances publiques en Seine-et-Marne - DDFiP -** exercent leurs missions, tant auprès des particuliers, que des entreprises et des collectivités locales. Ils ont en charge :

- le calcul, le contrôle et la collecte des impôts et taxes auprès des particuliers, entreprises et collectivités, la tenue du plan cadastral ;
- l'exécution des dépenses et des recettes de l'Etat, la gestion des comptes des collectivités et des établissements publics et la gestion des biens domaniaux.

Les services territoriaux de la DDFIP sont répartis sur 28 communes du département. Ils comprennent principalement 11 services des impôts des particuliers (SIP), 11 services des impôts des entreprises (SIE), 12 trésoreries municipales et 1 paierie départementale, 16 trésoreries mixtes, 5 services de publicité foncière (ex conservations des hypothèques), 1 pôle topographique de gestion cadastrale, 7 brigades de contrôle fiscal, 3 pôles de contrôle expertise et 3 pôles de contrôles revenus / patrimoine créés en septembre 2015.

L'année 2015 a été particulièrement marquée par la poursuite active du soutien aux entreprises en difficultés, la révision des valeurs locatives des locaux professionnels en liaison étroite avec les élus et les représentants des acteurs économiques et l'accompagnement de la mise en œuvre du nouveau schéma régional de coopération intercommunale, rendant nécessaire l'adaptation de l'exercice des missions des trésoreries.

En termes d'évolution de son réseau infra-départemental, la fermeture au 1er janvier 2016 des Trésoreries de Château-Landon, la Chapelle-la-Reine et Saint-Fargeau-Ponthierry a fait l'objet durant toute l'année 2015 d'une large concertation avec les élus et les représentants du personnel.

L'aide aux entreprises

2,265 Mds € de TVA et 432,06 M€ d'impôts sur les sociétés ont été collectés en 2015.

Le CICE pour renforcer la compétitivité des entreprises

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), calculé proportionnellement à la masse salariale, vise à réduire les charges sociales des entreprises. Au 30 novembre 2015, le CICE a ainsi permis à **15 127 entreprises seine-et-marnaises** (dont **4 442** entreprises imposées à l'IR) de bénéficier d'un montant total de plus de **125 millions d'euros de crédits d'impôts** auquel s'ajoutent **33,5 millions d'euros** imputés à l'impôt sur les sociétés de 34 entreprises relevant de la Direction des Grandes Entreprises. **10 685 PME et TPE** du département ont reçu directement **56,3 millions d'euros** versés dans un délai moyen de **15,7 jours** après la formulation de leur demande.

Le suramortissement

Ce dispositif en faveur de l'investissement productif a fait l'objet d'une présentation par le Ministre des Finances et des comptes publics, M. Michel Sapin, le 27 avril lors de sa visite de l'entreprise Le Piston Français (LPF) à Savigny-le-temple. Les services financiers de l'Etat ont assuré la promotion de cette mesure par un envoi de courriels à **4 465 entreprises** du département travaillant dans les secteurs susceptibles d'en bénéficier.

Téléprocédures et information des entreprises

La généralisation complète du recours aux téléprocédures et aux moyens de paiement dématérialisés pour les impôts est une des traductions, en matière fiscale, de la politique de simplification, axe majeur du pacte de compétitivité et de crois-

sance engagé par le Président de la République. Le nombre d'utilisateurs des déclarations en ligne (résultat et TVA) et le taux de couverture approchent 95% à la fin de l'année 2015.

Par ailleurs les services financiers de l'Etat ont animé une réunion du Comité local des usagers professionnels « CLUP » le 24 juin 2015, associant les représentants de la Banque de France, de la CMA, de la CCI, du BTP, des experts comptables, de la chambre d'agriculture et de l'union des industries et métiers de la métallurgie, pour rendre compte de l'actualité des dispositifs fiscaux et se sont mis à la disposition des entreprises pour les accompagner lors du passage des virements et des prélèvements au format SEPA.

L'action économique en faveur des entreprises seine-et-marnaises

Le Comité opérationnel de suivi de l'accompagnement des entreprises (COSAE)

La DDFIP en assure le secrétariat. Présidé par le préfet, il regroupe les principaux acteurs économiques publics - Banque de France, URSSAF, UT DIRECCTE, sous-préfets d'arrondissement, DCSE de la préfecture - et accompagne à l'échelon départemental les entreprises en identifiant les leviers et acteurs publics susceptibles d'être mobilisés pour soutenir aussi bien les entreprises en difficulté, que celles à fort potentiel de développement à la recherche de financement. Il s'est réuni à 6 reprises en 2015 et a soutenu 21 entreprises en difficulté, concernant plus de 3 200 emplois, et plusieurs sociétés ayant des projets de développement sur le territoire Seine-et-Marnais.

Pour mémoire, depuis son installation en septembre 2012, le comité a examiné la situation de 70 entreprises en difficulté et de 12 en développement.

Sur les 70 dossiers d'entreprises en difficulté :

- 28 ont été orientés vers la commission des chefs des services financiers pour aider les entreprises concernées à acquitter leurs créances fiscales et sociales, par la mise en place d'échéanciers de paiement ;
- 6 vers la médiation du crédit pour aider les entreprises à maintenir le niveau de leurs encours de crédit bancaire ;
- 5 vers à la fois la commission des chefs des services financiers et la médiation du crédit.

Parmi les 12 dossiers d'entreprises en développement, 3 portaient sur des demandes de financement et 4 sur des demandes immobilières (interventions dans le cadre de préemption, notamment).

L'Observatoire de l'économie locale

Il réunit les services de l'État, l'URSSAF, les banques, les organismes professionnels patronaux et de salariés représentatifs (MEDEF, UIMM, CGPME, chambres consulaires, syndicats de salariés…) Il s'est tenu le 22 avril 2015 pour présenter aux acteurs économiques du département la loi sur l'activité et la croissance (loi Macron). A cette occasion, les services financiers de l'Etat ont commenté le bilan complet et circonstancié de la situation économique du département (évolution des données fiscales et sociales, des encours de crédit, de l'emploi).

La Commission des Chefs des Services Financiers (CCSF)

Cette commission sous la responsabilité et le contrôle des services financiers de l'Etat a accordé 27 plans d'étalement de dettes fiscales et sociales, assurant la sécurité de 9 121 emplois.

La médiation du crédit

Pilotée par la Banque de France, la médiation du crédit intervient auprès des banques et assureurs crédits pour résoudre au cas par cas les difficultés de financement des entreprises. A ce titre, elle intercède auprès des banques créancières et des assureurs-crédits pour aider les entreprises à maintenir le niveau de leurs encours bancaires, voire à obtenir de nouveaux prêts. Son action peut conduire à une demande de rééchelonnement ou à une restructuration de dettes qu'elle négocie auprès des banques.

En Seine-et-Marne, depuis la mise en place du dispositif en novembre 2008 jusqu'au 31 décembre 2015, 756 dossiers de médiation ont été reçus par la Banque de France, 611 dossiers ont été reconnus éligibles, soit 81 % du total des dépôts. 97% des dossiers émanent de TPE/PME de moins de 50 salariés. 63% des dossiers visent des encours inférieurs à 50 000 €. 605 dossiers ont été instruits et clôturés au décembre 2015. 68% ont été clôturés positivement.

La médiation du crédit a constaté une diminution du nombre de dossiers déposés. C'est ainsi que 33 dossiers ont été acceptés en 2015 contre 56 en 2014.

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels

Quatre réunions de présentation générale du projet départemental de révision des valeurs locatives des locaux professionnels ont été organisées dès janvier à Fontainebleau, Melun, Crécy-la-Chapelle et Provins, en lien étroit avec les sous-préfets d'arrondissement.

Un cycle d'échanges très constructif s'est ensuite déroulé avec les élus locaux et les professionnels associés aux débats au sein des commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) et des impôts directs locaux (CDIDL), ainsi qu'au sein des 25 commissions intercommunales des impôts directes (CIID) du département et des 213 commissions communales des impôts directs (CCID).

Lors de sa dernière séance du 20 août 2015, la commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL) a validé les paramètres d'évaluation départementaux de la révision foncière des locaux professionnels, qui permettront de fixer, à compter de 2017, les bases des impôts des professionnels (taxes foncières et cotisation foncière des entreprises).

L'aide aux particuliers

En 2015, les services financiers de l'Etat ont géré la situation fiscale de 732 054 contribuables seine-et-marnais, dont 346 449 (47% du total) avaient fait leur déclaration d'impôt sur le revenu en ligne. Ils ont acquitté 1,537 Mds € d'impôt sur le revenu et 1,683 Mds € d'impôts locaux. 3 618 contribuables étaient en outre redevables de l'ISF et 97 578 foyers ont bénéficié de la prime pour l'emploi. Près de 380 000 contacts avec les contribuables lors de la déclaration des revenus et du paiement des impôts ont été traités.

L'offre de service a été étendue en 2015 à l'achat de timbres fiscaux électroniques nécessaires à l'établissement d'un passeport via son nouveau site internet timbres.impots.gouv.fr ou chez les buralistes.

L'activité topographique

La mission topographique du cadastre est conduite en relation régulière avec le public, tant particuliers,

élus locaux que professionnels (géomètres-experts, notaires...). Les géomètres-cadastreurs parcourent régulièrement le département afin de mettre à jour le plan cadastral. En 2015, plus de 10 000 modifications (constructions, voirie...) ont ainsi été portées au plan. Résolument orientée vers une totale dématérialisation, la mission topographique connaît des évolutions majeures, grâce notamment à un partenariat actif avec le Syndicat départemental des Energies de Seine-et-Marne.

La lutte contre la fraude

En 2015, La DDFiP a conduit 28 202 contrôles fiscaux sur pièces, qui ont généré près de 76,8 M€ de rappels d'impôt et 10,1 M€ de pénalités, et 655 contrôles fiscaux sur place débouchant sur 35 M€ de rappels d'impôt et 26 M€ de pénalités.

Une collaboration active avec le comité opérationnel de lutte anti-fraude (CODAF) et le groupement d'intervention régional (GIR) a été poursuivie. Les échanges d'informations, portant principalement sur le travail illégal et les activités illicites et/ou occultes, ont induit une soixantaine de contrôles fiscaux ayant généré plus de 4,28 M€ de droits et de 2,9 M€ de pénalités.

L'action du GIR dans le département a permis de mettre au jour plusieurs schémas de fraude (domiciliations fictives de sociétés au Luxembourg aux fins d'évasion fiscale, circuits de rémunérations occultes de salariés français notamment) et saisir des avoirs pour un total de 8,5 millions d'euros (soit une augmentation de 10 % par rapport à 2014).

Plus de 80 bulletins d'informations à l'URSSAF ont par ailleurs été transmis et 2 500 réquisitions émanant notamment des services de police et de gendarmerie ont été diligentées ainsi que 21 plaintes pour fraude fiscale et une plainte pour escroquerie à la TVA.

Enfin trois pôles de contrôle revenus/patrimoine (PCRP) ont été créés à la rentrée 2015, spécialisés dans le contrôle sur pièces dans le but d'optimiser le contrôle des particuliers par une analyse corrélée des revenus et du patrimoine. L'action des PCRP, nouvellement installés, a déjà permis de réaliser en 4 mois 1 431 contrôles fiscaux sur pièces débouchant sur 6 millions d'euros de rappels d'impôt.

Le vivre ensemble

1. La cohésion sociale

Depuis le 4 mai 2015, la direction départementale de la cohésion sociale - DDCS - s'est réorganisée afin de mieux recevoir les usagers et d'assurer le greffe des associations pour les 3 arrondissements du sud du département.

L'accueil des associations

La DDCS centralise progressivement la gestion du greffe des associations (20 000 associations déclarées, animées par 200 000 bénévoles et 25 000 salariés) pour l'arrondissement de Melun, de Provins depuis le 1er mai 2015 et de Fontainebleau depuis le 1er juillet 2015. Sur l'année écoulée, le greffe a traité 2 145 dossiers, dont la moitié concerne des créations.

Le greffe des associations instruit également les dossiers de dons et legs, les fonds de dotations, les appels à générosité publique, les associations cultuelles, les congrégations religieuses et les associations d'utilité publique ou de bienfaisance. Le conseil aux usagers représente également une part importante du travail du greffe, en partenariat avec le Centre de ressources et d'informations bénévole (CRIB) à Melun pour toutes les questions d'ordre juridique et avec le Comité départemental olympique et sportif (CDOS) pour toutes les demandes concernant les associations sportives. Si l'accent est mis sur la télé procédure avec une forte campagne de promotion, les usagers sont toujours très demandeurs d'une relation de proximité et le greffe a ainsi accueilli près de 800 personnes et répondu à environ 3 900 appels téléphoniques.

La volonté de créer un guichet unique associatif et de développer l'animation de la vie associative dans le département, devrait permettre en 2016 la création d'un pôle vie associative et de renforcer l'équipe en place (ddcs-vieassociative@seine-et-marne.gouv.fr).

Le droit des femmes

La délégation départementale aux droits des femmes et à l'Egalité a fait porter son action en 2015 sur 4 axes : la déclinaison concertée des feuilles de route ministérielles fixées par le gouvernement, la lutte contre les stéréotypes dès le plus jeune âge, l'égalité professionnelle et salariale, la prise de responsabilité des femmes dans la vie associative et publique et la mise en œuvre du 4ème plan national de lutte contre les violences faites aux femmes, ce qui a donné lieu en 2015 à :

- la mise en place opérationnelle du téléphone grand danger sur le ressort du TGI de Meaux grâce à une convention signée entre la préfecture et le TGI ;
- l'évaluation des actions mises en œuvre par la Mission nationale d'évaluation des politiques publiques de lutte contre la délinquance ;
- l'approbation de la stratégie départementale de prévention et de lutte contre les violences conjugales 2015-2017 ;
- une rencontre partenariale co-organisée par l'Etat et le conseil départemental regroupant 150 participants au château de Blandy-les-Tours le 25 novembre 2015.

L'Etat, en Seine-et-Marne, a mobilisé, en 2015, plus de 3 M€ (+8%) pour la lutte contre les violences conjugales au travers de ses principaux budgets opérationnels pour la prévention, l'information, l'hébergement, l'accompagnement et la prise en charge médico-sociale des victimes, le suivi des auteurs et la lutte contre la récidive.

Fin 2015, 35 nouvelles places d'hébergement d'urgence ont été ouvertes dans les structures spécialisées, portant, début 2016, à 99 le nombre total d'hébergements d'urgence spécialisés disponibles, soit une multiplication par 7,5 des moyens existants en 3 ans.

La promotion de la jeunesse à travers l'éducation populaire, l'aide à l'autonomie sociale et aux droits des personnes

L'activité du Conseil de famille

En 2015, les 21 réunions de Conseil de famille ont débouché sur le suivi de 37 pupilles de l'Etat , 23 admissions de pupilles, dont des enfants plus âgés nécessitant des suivis renforcés, 22 sorties dont 6 orphelins devenus majeurs pour lesquels les démarches pour régler la succession de leurs parents par le service tuteur ont demandé une attention particulière et 16 projets d'adoption occasionnant la mise en œuvre de séances de Conseil de famille extraordinaires.

La réforme de la domiciliation

La première priorité du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale est l'accès aux droits et aux biens essentiels. Ainsi, au niveau national, le taux de non recours aux droits pour le RSA est de 50 % (36% pour le RSA socle, 68% pour le RSA activité, 33% pour le RSA socle et activité) et le taux de non recours aux prestations sociales varie selon la nature de la prestation entre 10 et 90%. C'est pourquoi réduire les inégalités et prévenir les ruptures dans la vie des personnes en difficulté commence par des mesures de simplification de la domiciliation. Les SDF stables, en habitat mobile ou précaire, ont besoin d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux.

A l'échelon départemental, le Préfet coordonne l'action des structures chargées de la domiciliation. Il s'appuie sur un fondement législatif renforcé (loi ALUR) pour organiser la concertation locale et le lancement d'une enquête qui vise à l'élaboration d'un schéma départemental de la domiciliation, avec la mise en place, dès 2016, de groupes de travail pour améliorer le dispositif selon deux grandes orientations :

- l'adéquation entre l'offre et le besoin de services et sa bonne répartition territoriale,
- l'harmonisation des pratiques des organismes domiciliaires pour un meilleur service

L'aide aux activités sportives et à la vie associative

La campagne de subvention du centre national pour le développement du sport

L'objectif poursuivi est de placer l'association sportive au cœur de la transmission des valeurs républicaines nécessaires à la cohésion sociale pour lutter contre les inégalités d'accès à la pratique sportive licenciée, notamment par le développement d'actions en faveur des publics qui en sont les plus éloignés (femmes, personnes en situation de handicap, habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des zones de revitalisation rurale), soutenir les actions considérant le sport comme un levier de santé publique et accompagner la structuration du mouvement sportif par la professionnalisation et la qualification dans les métiers du sport et de l'animation.

Sur 496 demandes de subventions, 1,8 M€ ont été répartis sur 230 clubs (1 M€) et 52 comités départementaux (0,8 €) dont :

- 0,5 M€ (priorité des conseillers d'animation sportive de la DDCS) pour le soutien à l'emploi dans le champ sportif ;
- 0,44 M€ pour l'accès des publics en territoires prioritaires QPV et ZRR ;
- 0,26 M€, pour l'accès des publics féminins à la pratique et aux responsabilités ;
- 0,136 M€ pour l'accompagnement éducatif ;
- 0,086 M€, pour l'accès des personnes en situation de handicap ;
- 0,075 M€ en faveur du sport et de la santé.

Le Plan national « citoyens du sport »

Le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015 a affirmé la place et le rôle essentiel du sport dans le plan « Égalité et citoyenneté : la République en actes » du gouvernement. En ce sens, est promue, au sein des clubs sportifs des QPV et des ZRR l'activité physique et sportive régulière et encadrée, dans une démarche éducative qui favorise la mixité sociale et de genre.

Le dispositif « emplois CNDS / citoyens du sport » a permis le recrutement de 6 postes CIEC d'éducateurs sportifs supplémentaires dans le but de faciliter l'accès à la pratique sportive. L'opération « J'apprends à nager » a mis en place des stages gratuits pour 415 enfants de 6 à 12 ans dans les piscines de Melun, Nemours et Ozoir-la-Ferrière (qui a occasionné une visite du secrétaire d'Etat aux Sports Thierry Braillard). La moitié de ces enfants a pu satisfaire au test «sauv'nage», attestant un niveau de pratique sécurisé. D'autres piscines en Seine-et-Marne s'inséreront dans ce dispositif en 2016.

L'aide à l'hébergement et au logement

La mise en place du service intégré d'accueil et d'orientation unique

Le SIAO est un véritable service public de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées. Jusqu'en 2015, il était organisé en un SIAO chargé de l'urgence et un autre en charge de l'insertion.

Dès fin 2014, la DDCS a œuvré à la mise en place concrète d'un SIAO unique à compter du 1er janvier 2016. Le choix de l'opérateur unique s'est fait avant l'été 2015 et les partenaires impliqués ont travaillé ensemble dans cette optique.

L'installation des conférences intercommunales du logement (CIL)

La loi ALUR rend obligatoire la création d'une CIL pour les EPCI avec des QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville) dotés d'un plan local de l'habitat. La présentation de cette réforme s'est concentrée sur les territoires de Meaux, Melun et Marne et Gondoire et les travaux préparatoires à l'installation des conférences ont ainsi pu débuter en 2015.

La rénovation du fonctionnement de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)

La CCAPEX est une instance de pilotage, de coordination et d'évaluation du dispositif départemental de prévention des expulsions locatives. Son organisation interne a entièrement été révisée au début de l'année 2015 pour augmenter la fréquence des réunions et améliorer la qualité du suivi des situations individuelles qui lui sont soumises.

Les actions phares en 2015

L'accueil de réfugiés relocalisés venus des « hots-spots » européens

Depuis le mois de mars 2014, le nombre des arrivées irrégulières de migrants en Europe progresse fortement. La recherche d'une solution européenne a abouti à l'annonce, lors du conseil des ministres du 9 septembre 2015, de l'accueil sur le territoire français de 24 000 personnes en deux ans, en plus des 6 750 personnes déjà acceptées dans le cadre de la première décision européenne de relocalisation, soit un accueil total de plus de 30 000 personnes.

La Seine-et-Marne a ainsi contribué à l'accueil de 86 réfugiés à Champagne-sur-Seine venus essentiellement de Syrie et d'Irak. La DDCS a été particulièrement mobilisée au cours du dernier trimestre de 2015 pour l'organisation, le suivi et le financement de cette opération

L'action « Envie d'agir » en faveur de la mobilisation des jeunes pour l'autonomie

Conformément aux priorités gouvernementales, les services de l'Etat se sont engagés à soutenir ce dispositif destiné aux jeunes âgés de 11 à 30 ans qui souhaitent mettre en place un projet citoyen sur le territoire seine-et-marnais, autour, par exemple, du sport, de l'écologie, de la musique, de l'humanitaire. L'aide prend la forme d'un soutien méthodologique et financier de 400 € par projet, après un passage devant un jury départemental. Elle vise à inciter les jeunes les plus éloignés des institutions à réaliser leurs premiers projets citoyens locaux ou départementaux. Ainsi en 2015, sur 35 demandes déposées, 25 projets ont été primés, parmi lesquels un voyage humanitaire au Sénégal, un dispositif d'aide aux sans-abris, un festival de musique local, un dispositif de rencontres visant à faire émerger la parole des jeunes, un projet de réhabilitation d'un terrain sportif pour en faire un espace convivial, la création d'un véhicule électrique et une action de sensibilisation à l'écologie.

Pour rester au plus près des jeunes, tout en veillant à la mixité sociale, l'animation d' « Envie d'Agir » est assurée par des relais départementaux issus des fédérations des centres sociaux, des foyers ruraux et récemment des familles rurales, en co-animation avec la DDCS, et en collaboration étroite avec le conseil départemental. Cette coopération efficace entre les services de l'Etat, le conseil départemental et les associations relais a permis d'accompagner de nombreux jeunes dans la réalisation de leurs projets citoyens.

2. La politique de la ville

Le nouveau cadre de la politique de la Ville en 2015

L'année 2015 a été l'année de la première phase de mise en œuvre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 avec pour objectif la signature de contrats de ville avant le 31 décembre 2015. L'objectif a été atteint puisque les 15 communautés de communes ou d'agglomérations concernées en Seine-et-Marne ont signé leur convention cadre qui bénéficiera aux 89 756 habitants de la nouvelle géographie prioritaire du département, répartis dans 24 quartiers de la politique de la ville et 20 communes.

Les contrats de ville nouvelle génération visent à renforcer la cohésion sociale, l'emploi et le développement économique ainsi que l'habitat et le cadre de vie. La jeunesse, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations sont également pris en compte. L'un des principes forts de cette loi de programmation est la mise en œuvre des conseils citoyens, qui replacent les habitants concernés au cœur de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des contrats. A ce jour, les 24 conseils citoyens ont été installés. L'État a mis en place une première formation à destination de leurs membres pour renforcer leur autonomie et leur permettre de jouer pleinement leur rôle.

Pour restaurer le vivre-ensemble, affaibli par les attentats, dans les quartiers, le gouvernement, lors du comité interministériel du 6 mars 2015, a instauré 60 mesures de soutien à l'égalité et à la citoyenneté. En réponse à cet engagement, le service de la préfecture en charge de la politique de la ville a assuré la mise en œuvre de la mesure de soutien aux associations de proximité. Ainsi 47 projets pour un montant total de 260 461 € ont été financés dans le cadre d'une enveloppe complémentaire, répartis comme suit :

- 35 100 € pour 12 associations sportives des quartiers prioritaires qui portent les valeurs de la République et de la citoyenneté, en direction des jeunes publics et des femmes, dans le cadre de la pratique sportive;
- 178 361 € pour 26 autres associations non sportives, notamment celles ayant un caractère structurant au sein des quartiers et porteuses de projets en lien avec les valeurs de la République ;
- 18 000 € pour 5 projets portés par des conseils citoyens ;
- 29 000 € pour 4 dossiers de création des fonds de participation des habitants afin de financer des micro projets portés par des collectifs d'habitants en vue de favoriser le vivre ensemble.

Les actions financées par la politique de la ville en 2015

Les crédits spécifiques de la politique de la ville contribuent au financement des actions qui répondent aux objectifs inscrits dans les contrats de ville. En 2015, les crédits de la politique de la ville ont été mobilisés comme suit :

2015	Dotation initiale	Dotation complémentaire et plate forme mobilité	ANCV	cordées	Internats	TOTAL
	3 600 000	285 461 + 80 000	8925	36 500	141 500	4 152 386 €

Le volet investissement des contrats de ville

La Dotation Politique de la Ville (DPV) s'est substituée à la Dotation de Développement Urbain (DDU). En 2015, cette dotation a vocation, pour les communes bénéficiaires, à constituer le volet investissement des contrats de ville. Les actions retenues et financées répondent donc aux enjeux et objectifs définis dans les contrats pour les territoires concernés. Les crédits ont été répartis comme suit :

Commune	Montant DPV 2015
MEAUX	868 133 €
NEMOURS	285 116 €
MONTEREAU	353 258 €
Ensemble CAMVS	1 689 859 €
TOTAL	3 196 366 €

L'éducation

L'éducation est l'une des priorités de l'axe « cohésion sociale ». Elle représente près de 38 % des dépenses de la dotation de la politique de la ville. L'outil privilégié en matière d'éducation est le programme de réussite éducative qui constitue, pour les 8 communes disposant d'une équipe de réussite éducative, le volet éducation du contrat de ville. Les PRE ont ainsi permis la prise en charge de 837 enfants des quartiers prioritaires pour un montant total de 932 245 €.

Le lien social

Il constitue après l'éducation une autre priorité des contrats de ville. 702 902 € ont servi à financer cette thématique soit 17 % de l'enveloppe 2015, répartis principalement entre la jeunesse (126 725 €), l'accès à la citoyenneté (179 378 €) et la participation des habitants (117 000 €).

L'emploi et le développement économique

Ce pilier représente 21 % des dépenses, soit 872 695 €. En matière d'emploi, l'accompagnement à l'insertion professionnelle est le premier poste avec 470 635 € (70 % du volet emploi). En matière de développement économique, 159 060 € ont été consacrés à l'appui à la création d'activité.

Le cadre de vie

Ce volet représente 6 % des crédits de la politique de la ville hors crédits d'investissement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. L'une des actions a contribué à la plateforme mobilité en fédérant l'ensemble des acteurs concernés afin de mener un audit de mobilité, installer des agences de mobilité sur le territoire au plus près des quartiers, et mettre à disposition des publics toutes les solutions de mobilité pour lever les freins à l'employabilité. Le montant total de l'action est de 130 000 €.

6 programmes de rénovation urbaine restent à finaliser dans le cadre du Plan National de Rénovation Urbaine et 7 nouveaux projets reste à instruire dans le cadre du Nouveau Plan National de Rénovation Urbaine qui lui a succédé. Les services spécialisés de l'Etat, notamment la DDT, accompagnent les villes dans leurs projets urbains, veillent au respect des conventions et gèrent localement les financements de l'agence de rénovation urbaine. Les 328 M€ de subventions de l'ANRU 1 sont investis dans les 6 projets de Seine-et-Marne représentant plus d'1 Milliard d'euros de travaux (Melun, Montereau-Fault-Yonne, Meaux, Le Mée-sur-Seine, Dammarie-les-Lys et Nemours). Près de 23 M€ ont été payés en 2015. Les projets sont en voie d'achèvement. Les derniers avenants sur Melun et Montereau-Fault-Yonne ont été signés dans le courant de l'année 2015.

Le nouveau programme de renouvellement urbain est en cours avec les signatures, en décembre 2015, des protocoles de préfiguration de Meaux et des deux programmes dits « régionaux » de Sénart (Savigny-le-Temple et Moissy-Cramayel) et du Val-Maubuée (Torcy et Champs-Noisiel).

Les perspectives 2016

L'année 2016 devra être consacrée à l'achèvement des contrats de ville avec :

- les conventions thématiques (indication des moyens mobilisés par l'ensemble des services de l'Etat) ;
- les conventions d'équilibre territoriales prévues à l'article 8 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dont les modalités d'élaboration ont été précisées par la circulaire interministérielle du 3 novembre 2015. Elles devront être signées avant la fin de l'été 2016 ;
- les conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) qui devront s'articuler avec les orientations retenues par les partenaires du contrat de ville ;
- les pactes de solidarité financière et fiscale qui devront permettre de renforcer la solidarité par la péréquation des ressources. Un cadre national est en cours d'élaboration avec l'Association des Communautés de France.

Par ailleurs, l'année 2016 sera celle du déploiement du plan de formation laïcité, et de la mise en œuvre des plans locaux de lutte contre les discriminations.

3. L'éducation et la transmission des savoirs

Le nombre d'établissements scolaires

Le département recense :

- 1 098 écoles : 408 écoles maternelles, 690 écoles élémentaires et primaires, 26 écoles privées sous contrat ;
- 127 collèges publics (avec 28 sections d'enseignement général et professionnel adapté -SEGPA), 18 collèges privés sous contrat ;
- 44 lycées généraux et technologiques publics, 11 lycées privés sous contrat ;
- 10 lycées professionnels publics, + 2 lycées professionnels privés sous contrat ;
- 1 internat de la réussite (établissement d'Etat) ;
- 1 établissement régional d'enseignement adapté ;
- 1 école régionale du premier degré.

Pour accueillir à chaque niveau de formation tous les élèves et mettre en œuvre, si nécessaire, des cursus adaptés, le département dispose également :

- à la rentrée 2015, de 7 classes relais, 5 ateliers-relais, 3 dispositifs pour accompagner la re-scolarisation des élèves exclus par conseils de discipline ;
- de 74 unités locales pour l'inclusion scolaire en école et 50 en collège, dont 10 créations en 2015 (3 dans le 1er degré et 7 dans le second degré), scolarisant 1 278 élèves à la rentrée 2015 ;
- d'unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants : 19 en collège et 4 en lycée. Ces unités sont complétées par 7 modules linguistiques proposés en collège.

Les effectifs dans les établissements publics

	2012 / 2013	2013 / 2014	2014 / 2015	2015 / 2016
1er degré				
Ecoles	153 081	154 934	156 453	157 455
2nd degré				
Collège	67 453	68 069	68 748	68 741
Lycée	35 446	35 982	35 446	36 188
Lycée professionnel	13 028	13 870	13 028	15 888

L'évolution des effectifs seine-et-marnais reflète les tendances démographiques du département : un **accroissement positif pour l'école primaire mais moins marqué qu'auparavant, une reprise de la hausse des effectifs des collèges et une légère baisse en lycée**. Les effectifs scolaires devraient cependant encore croître sur le moyen terme grâce à la vigueur de la démographie naturelle et à l'excédent migratoire de la «petite couronne».

A court terme, **cette croissance n'est pas sensible de la même façon sur l'ensemble du territoire**. Un constat : les familles déménagent fréquemment à l'intérieur du département avec également une «ré-urbanisation» de la partie la plus rurale de la Seine-et-Marne. Cette tendance est renforcée par l'arrivée de nouvelles populations venant des départements de l'Est pour se rapprocher de l'emploi. Ainsi, **la frange nord-ouest du département continue de connaître un accroissement important** (circonscriptions de Dammartin-en-Goële, Lagny, Val d'Europe, Chelles, Pontault-Combault, Combs-la-Ville et du Mée-sur-Seine). Les territoires de La Ferté-sous-Jouarre, Coulommiers et Provins s'inscrivent également dans cette dynamique.

Ces évolutions ont profondément modifié la population scolaire : son intégration dans les villes et les villages apparaît très inégale voire problématique, de **nouvelles demandes émergent**

vis-à-vis de l'école (scolarisation précoce, rejet des classes multi-niveaux et plus généralement de la culture « école rurale », consommation d'activités et demande d'intervenants, modification du rapport à l'école et aux enseignants…), des **besoins nouveaux s'affirment** (garderies et restauration scolaire, élèves connaissant des troubles du comportement ou d'autres besoins spécifiques) alors que les structures de prise en charge sont essentiellement implantées dans les villes.

Ces nombreux mouvements des familles sur le département rendent **complexes les prévisions de carte scolaire** et nécessitent plusieurs phases d'ajustements. De **nombreux collèges risquent** par ailleurs **d'être saturés** dans un horizon très proche.

Parallèlement et paradoxalement, les **contraintes géographiques restent très fortes** : la dispersion du réseau scolaire, due à l'étendue du département, au repeuplement des parties rurales et à la faible intercommunalité, induit :

- une **dépendance très forte à l'égard des réseaux de transports scolaires** (37% des élèves utilisent chaque jour ces transports), jointe à la complexité du STIF et au coût très élevé pour le département,
- des **difficultés de transport vers les formations performantes** souvent éloignées des secteurs ruraux de l'est. Si le retard de l'accès d'une classe d'âge au baccalauréat que connaissait la Seine-et-Marne a été comblé, le retard s'est à présent reporté sur l'accès à l'enseignement supérieur, la proximité étant le facteur premier d'attractivité pour les bacheliers,
- des **contraintes de déplacement lourdes pour les personnels** résidant loin de leur lieu de travail et pour la **formation continue** (distances importantes et circulation fortement paralysée à certaines heures sur les axes les plus importants). Il en résulte aussi des difficultés accrues de remplacements des personnels de l'éducation nationale dans certaines zones de l'est et du sud-est.

Les performances du département

Le diplôme national du brevet (DNB)

Avec 86,6% de réussite au DNB, la Seine et Marne confirme sa progression engagée il y a trois ans. Le taux de réussite du département dépasse la moyenne académique (84,3%) et la moyenne nationale (86,3%). Ces bons résultats valent tant pour la série générale que pour la série professionnelle.

Le baccalauréat et la poursuite d'études

Le taux de réussite au bac général dans le département est de 88,03 % (+ 0,3 point par rapport à 2014). Il reste légèrement supérieur à la moyenne académique (87,7%) mais inférieur à la moyenne nationale (91,5%).

Le taux de réussite aux baccalauréats technologiques (91,9%) augmente alors que le taux de réussite aux baccalauréats professionnels (75,8%) régresse de 1,8 points par rapport à 2014. Les taux de réussite académiques se situent respectivement à 89,5 % et 73,3 %, pour des taux de réussite nationaux à 90,6 % et 80,3 %. 64 % des bacheliers généraux seine-et-marnais s'inscrivent à l'université, tandis que 19 % des bacheliers technologiques et professionnels sont dans ce cas. Ces chiffres s'inscrivent dans la moyenne francilienne (respectivement 62 % et 17 %).

Les jeunes bacheliers seines-et-marnais sont particulièrement mobiles, 68 % d'entre eux s'inscrivant dans un autre département, contre 54 % des bacheliers franciliens. L'offre de formation supérieure départementale et les contraintes liées aux transports expliquent majoritairement cette très grande mobilité.

La lutte contre l'absentéisme

Parce que l'assiduité scolaire est une condition primordiale de la réussite et que l'absentéisme peut aussi être le marqueur d'un élève maltraité ou en danger, l'Education Nationale met tout en œuvre pour lutter contre l'absentéisme. Lorsque 4 demi-journées d'absence sans motif légitime ni excuse valable sont constatées sur une période d'un mois, un rappel à la règle est envoyé à la famille. Si le mois suivant ce rappel, l'élève persiste à s'absenter, que ce soit par des jours d'absence consécutifs ou des absences perlées, un premier avertissement est envoyé. Cette lettre d'avertis-

sement officiel rappelle aux responsables légaux de l'élève les obligations et les sanctions pénales encourues. Simultanément, le président du Conseil départemental et le maire de la commune de résidence sont informés de l'absence de l'élève.

Si l'élève ne retourne pas en classe de manière assidue, un deuxième et dernier avertissement est adressé aux responsables légaux. Cette décision est prise par le groupe de suivi de l'absentéisme. La saisine du procureur peut alors être demandée et la famille peut être convoquée à la Direction académique pour aller plus loin dans la compréhension des causes de l'absentéisme de l'élève. En fonction de l'âge de l'élève, un lien peut être fait avec les plateformes de lutte contre le décrochage scolaire.

Pour l'année scolaire 2014-2015, le rappel à la règle a fait preuve de son efficacité, puisque 68% des élèves (1er et 2nd degré) ne récidivent pas. La création de cette étape supplémentaire a limité le flux de dossiers allant en poursuite de procédure.

A la suite des décisions prises en commissions départementales, la division des élèves de la direction des services départementaux de l'éducation nationale - DSDEN - a effectué en 2014-2015 139 saisines du Procureur de la République, dont 30 pour le 1er degré et 109 pour le second degré (150 en 2013-2014), convoqué une famille qui ne s'est pas présentée, adressé 25 élèves à la plateforme et 4 élèves au service médical.

Pour la période de septembre à décembre 2015, 20 saisines du Procureur de la République ont été émises. Aucune famille n'a été convoquée à ce jour à la DSDEN.

La Lutte contre le décrochage scolaire

Le bilan pour la Seine et Marne concernant la lutte contre le décrochage est très positif. Depuis près de 4 ans, le nombre de décrocheurs repérés pas le système d'information interministériel de suivi était voisin de 4 000 jeunes et progressait régulièrement : 4023 en 2012, 4141 en 2013 et 4457 en 2014. Les résultats de la campagne de l'automne 2015 marquent une rupture dans cette progression puisque le nombre de décrochés a été ramené à 3 677 jeunes, soit une baisse de 18%. Ces résultats sont le fruit d'un renforcement des actions menées ces dernières années et d'un travail de fiabilisation des bases de données.

L'année 2014-2015 a vu la mise en œuvre progressive d'une nouvelle organisation du pilotage de la lutte contre le décrochage. A cet effet des chefs d'établissements ont été nommés responsables de réseaux FOQUALE et des directeurs de CIO nommés coresponsables de Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrochés (PSAD).

On peut noter également la mise en place systématique des Groupes de Prévention contre le Décrochage Scolaire (GPDS), permettant un suivi de proximité des élèves en voie de décrochage.

Les dispositifs antérieurs ont été reconduits, dont :

- les actions d'accompagnement MLDS (remobilisations, Pavi, Pole bilan positionnement…) ;
- l'intégration continuée (dispositif d'accueil et de « remédiation » temporaire) ;
- les diplômes en 1 an (CAP, bac pro).

Les bourses scolaires

Afin de venir en aide aux familles les plus démunies, l'Education Nationale verse des bourses scolaires aux collégiens et aux lycéens, sous conditions de ressources des familles. Ainsi, à la rentrée 2015, 13 603 élèves de collèges publics ont perçu une bourse, selon un taux différencié en fonction des ressources. Le montant trimestriel des bourses de collège est, à la rentrée 2015, de :

- Taux 1 : 28 € pour 6 797 élèves ;
- Taux 2 : 77 € pour 3 455 élèves ;
- Taux 3 : 120 € pour 3 351 élèves.

Pour les lycées, à la rentrée 2015, 8 169 élèves ont bénéficié de 70 869 parts allouées.
En lycée, selon les cursus suivis par les élèves, le montant de la bourse est complété par des primes spécifiques, comme par exemple une prime d'équipement pour certaines filières de la voie professionnelle. Au total, sur l'année civile 2015, l'Education Nationale a versé un total de 9 568 175 € pour les bourses de collège et de lycée au bénéfice des élèves seine-et-marnais.

4. La culture

La préservation, l'enrichissement et la promotion des patrimoines

L'Archéologie

Deux diagnostics ont été réalisés en 2015, les résultats scientifiques obtenus n'ont pas été assez probants pour prescrire des fouilles. Le premier diagnostic de presque 12 ha a été réalisé à Ferrières-en-Brie, dans le secteur III de Marne-la-Vallée. Malgré le potentiel archéologique détecté à l'occasion d'une fouille menée quelques années auparavant 500 mètres plus au nord, la densité des vestiges (des époques néolithique, gallo-romaine et récente) a montré une occupation peu importante sans qu'aucun habitat n'ait pas être identifié.

Le deuxième diagnostic a été réalisé à Villeneuve-le-Comte et couvrait une surface d'un peu plus de 2 ha. Il a été mis en œuvre car l'emprise se situait dans une zone à potentiel archéologique, près des fossés de l'enceinte médiévale de la ville. Les résultats ont été décevants, une occupation moderne peu caractérisée, datée au plus tôt du XVIe siècle, a été mise au jour par la présence de fosses et d'un système parcellaire.

Plusieurs fouilles ont permis des apports scientifiques majeurs : à Servon, les fouilles du « Noyer aux perdrix » apportent des connaissances importantes sur l'organisation dans l'espace des villages du Haut Moyen-Âge et grâce à la fouille de deux puits, sur le mode de vie (céramique, bois en cours d'étude). A Montereau-sur-le-Jard, la fouille de Villaroche démontre le potentiel archéologique du plateau de Sénart pour la préhistoire ancienne et a permis de découvrir, pour la faune, des fragments de mammouths (rare en contexte de plateau). Si l'on considère le sondage de Buthiers, la mise en évidence de la circulation ancienne des populations (par l'étude du rocher de la Vallée-aux-Noirs) entre Atlantique et Méditerranée est un axe de recherches important pour les prochaines années.

La Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH)

L'année 2015 a été marquée dans le domaine des monuments historiques par :

- les inscriptions au titre des Monuments Historiques de l'ancienne maison de plaisance du baron A. Ménager incluant le domaine connexe dit « des Terrasses », à Germigny-L'Evêque et du château de Launoy-Renault à Verdelot ;
- la poursuite d'importants chantiers de restauration, conduits tant en maîtrise d'ouvrage Etat qu'en maîtrise d'ouvrage propriétaire.

En termes de Maîtrise d'ouvrage Etat, la restauration du portail Saint-Jean de la cathédrale de Meaux. Par ailleurs, des travaux d'entretien ont aussi été conduits sur la cathédrale mais également sur le site préhistorique de Pincevent et le Couvent des cordelières de Provins.

En termes de Maîtrise d'ouvrage propriétaire, l'Etat a principalement contribué à l'achèvement de la restauration intérieure de l'église Saint-Etienne de Brie-Comte-Robert ainsi qu'à celle de la façade occidentale, nef, bas-côtés (clos et couvert) de l'église Saint-Louis (chapelle de Franchard) de Fontainebleau. Il faut aussi mentionner la restauration de la statuaire du jardin et du Cabinet des jeux du château de Vaux-le-Vicomte à Maincy, ainsi que la mise en place d'un plan de financement pour la restauration du portail occidental de l'église paroissiale à Saint-Loup-de Naud.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention pluri-annuelle conclue avec la ville de Provins, a été programmée la restauration, en vue de l'ouverture au public du chevet, de la collégiale de Saint-Ayoul.

Enfin, cinq chantiers de jeunes bénévoles ont été aidés par la DRAC (4 par le Centre de Recherche en Histoire Moderne et 1 par le Service Régional de l'Archéologie) à la Chapelle-Gautier, Chaunonin-Neufmoutiers, Mauperthuis, sur le site de l'ancienne Commanderie de Coulommiers et du vieux château de Brie-Comte-Robert.

Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP)

En matière d'Urbanisme et d'aménagement, le STAP 77 est très présent dans l'accompagnement des documents d'urbanisme. En 2015, le service a suivi 11 PLU, rendu 30 porter à connaissance et suivi 10 nouveaux périmètres de protection modifiés (PPM) (en hausse sensible de ces chiffres par rapport à 2014).

Quatre Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) ont mobilisé le STAP 77 en 2015, avec des dossiers de construction en sites classés à rapporter.

La Seine-et-Marne, au vue de son nombre de Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager/ Aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine, (ZPPAUP/AVAP) est le troisième département français après le Finistère et la Dordogne, et le premier département d'Ile-de-France. Le travail sur les AVAP s'est donc poursuivi en 2015 : en plus des 15 ZPPAUP et 5 AVAP existantes, 8 AVAP sont en cours d'élaboration.

Le service a assuré plus de 900 rendez-vous sur site ou au STAP en 2015.

Concernant l'Architecture et les autorisations en espaces protégés, parmi les dossiers d'envergure suivis par le STAP 77 en 2015, figure le permis de construire d'une centrale hydroélectrique en rive droite et dans les abords du Moulin Saulnier (monument historique) à Noisiel (dossier suivi en étroite concertation avec le Préfet).

Le STAP 77 a également suivi le dossier de candidature UNESCO pour la nécropole nationale de la Grande Tombe de Villeroy à Chauconin-Neufmontiers.

S'agissant du Contrôle scientifique et technique (CST) et la maîtrise d'œuvre sur les bâtiments Etat-Culture, le CST s'est exercé, via les avis communiqués à la CRMH, sur 14 dossiers de travaux sur monuments historiques inscrits et 16 dossiers sur monuments classés.

Pour les Monuments historiques classés dont les ABF sont conservateurs, à savoir :

➨ Le Domaine de Fontainebleau :

La Ministre s'est rendue à Fontainebleau pour le lancement officiel du schéma directeur de l'Etablissement Public du Château de Fontainebleau (EPCF) : sur 12 ans et avec 115 millions d'euros, en vu de la sécurisation, la restauration, la valorisation et l'accueil. L'EPCF a mobilisé le STAP 77 avec plus de 40 réunions en 2015.

➨ La Cathédrale de Meaux :

Des chutes de plâtres à l'intérieur de la cathédrale ont nécessité une procédure d'urgence et de mise en sécurité en fin d'année.

Le STAP 77 a continué ses missions de maîtrise d'œuvre avec le suivi de travaux s'élevant à plus de 650 000 euros de travaux d'entretien pour les quatre monuments dont les ABF sont conservateurs : le domaine de Fontainebleau, la cathédrale de Meaux, le site archéologique de Pincevent et le couvent des Cordelières à Provins.

Les Musées

➨ L'Appellation Musée de France

L'automne 2015 a été marqué par l'ouverture du musée de la Gendarmerie nationale à Melun (projet né du partenariat entre la communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine et l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale, Ministère de l'Intérieur qui a été inauguré le 17 décembre 2015 par le Ministre de l'Intérieur et qui a accueilli 12 900 visiteurs depuis son ouverture le 10 octobre 2015) et par une baisse de la dotation de plusieurs musées.

Les expositions temporaires des musées Seine-et-Marnais sont nettement moins nombreuses et moins ambitieuses. L'exposition, Néandertal l'européen, au musée de Préhistoire d'Ile-de-France, subventionnée en 2015 était la seule opération d'envergure. A Melun, la ville a signé en décembre 2015 un pacte culturel avec l'Etat, dans lequel les actions du musée municipal sont citées.

Douze musées de France ont en outre mené à terme le récolement décennal des collections inventoriées musées de France, grâce en partie à l'aide financière de la DRAC pour le recrutement temporaire d'un agent récoleur pour 4 musées.

➨ Le Label Maison des Illustres

Quatre sites ont été labellisés Maisons des Illustres : le musée Stéphane Mallarmé, l'atelier-musée Rosa Bonheur à Thomery, le musée Louis Braille et la maison Pierre Mac Orlan à Saint-Cyr-sur-Morin.

Le Livre et la lecture, les archives

Dans le domaine de la politique de développement de la lecture publique et de l'accès aux contenus, l'année 2015 a été marquée par le démarrage des deux Contrats Territoire-Lecture (CTL) signés avec le Conseil départemental de Seine-et-Marne et deux intercommunalités : la Communauté de communes du Pays Créçois et la Communauté de communes de Moret-Seine-et-Loing. Ce dispositif contractuel triennal abondé annuellement à hauteur de 20 000 € par l'État et de 10 000 € par chacun des deux EPCI est destiné à encourager l'accès au numérique pour les jeunes publics et assurer la mise en place d'une politique d'animation régulière autour du livre et de la lecture.

Pour les aides aux archives, cinq dossiers concernent le département, deux pour un soutien à des services d'archives municipales (Melun, Provins), un à la Société d'Histoire de Meaux et de sa Région (SHMR), un autre à la Société d'histoire et d'archéologie de Provins et enfin un concernant les archives départementales. Notons que 2015 a été marquée, pour les Archives départementales, par un dégât majeur (infestation fongique) qui a nécessité et nécessitera en 2016 et 2017, un accompagnement financier significatif de la part de l'État.

Sur les crédits DGD (concours particulier pour la lecture publique), 17 dossiers ont été financés au bénéfice de 13 collectivités différentes (Avon, CA Marne-et-Chantereine, C.A.Val Maubuée, Orvannes, Clayes-Souilly, Combs la Ville, Fontainebleau, Lorrez-le Bocage, Melun, Saint-Soupplets, Savigny-le-Temple, Souppes-sur-Loing, Tournan-en-Brie) ainsi que du Conseil départemental pour la Bibliothèque départementale de prêt pour un montant total de 2 820 302 €.

Le soutien à la création et à la diffusion

Le Spectacle vivant

➨ Le Théâtre

En 2015, budget total sur le 131 est de 2 711 200 € (2 596 200 € en 2014 ; 2 530 842 € en 2013) soit une augmentation qui résulte d'un soutien accru à la scène nationale de Sénart dans le cadre de son installation dans le nouveau bâtiment au carré Sénart et du développement de son projet, dont 2 354 900 € pour les **deux scènes nationales** (La Ferme du Buisson à Noisiel et la Coupole à Sénart), soit près de 86.85 % du budget.

La Drac soutient également le Théâtre de Chelles, scène conventionnée, à hauteur de 38 000€ en 2015 (38 000€ en 2014 et 2013).

Sur ce territoire le plus vaste de l'Ile-de-France, les interventions de la DRAC Ile-de-France se concentrent sur les deux scènes nationales qui vivent une phase commune de travaux. **Pour la première, à Noisiel**, le contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2014/2015/2016 a été validé par le Conseil d'administration de l'EPCC et prend en compte cette phase transitoire.

Pour la seconde, à Sénart, la livraison du nouveau bâtiment a eu lieu à l'automne 2015.

➨ La Musique et la danse

Dans les domaines de la musique et de la danse, l'action de la DRAC en Seine-et-Marne porte sur deux priorités : renforcer la présence artistique notamment par des résidences et continuer la structuration du secteur des musiques actuelles.

➨ Les Enseignements artistiques

La DRAC soutient l'école de musiques actuelles Didier Lockwood en convention avec le Pôle supérieur de Paris-Boulogne.

Le Cinéma, l'audiovisuel et le multimédia

Le département de la Seine-et-Marne compte 29 enseignes et 115 écrans de cinéma. 16 établissements sont classés art et essai en 2015. On compte cinq multiplexes dans ce département : le Mega CGR de Torcy (16 écrans et 2974 places), et trois cinémas Gaumont à Lieusaint, Dammarie-les-lys et Chessy (respectivement de 16, 10 et 15 écrans).

La transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Le département bénéficie de deux CLEA. La résidence mission axée sur les arts de la rue dans le cadre du CLEA avec les pays de l'Ourcq a permis le développement d'actions culturelles auprès de 800 personnes environ dont 85 % d'enfants sur le temps scolaire et extrascolaire. La résidence mission axée sur la photographie que la préfiguration du CLEA avec les Gué de l'Yerre a initié en 2015 a permis de développer un travail d'action culturelle auprès de 200 élèves du 1er degré et d'une centaine d'enfants sur le hors temps scolaire.

Trois résidences territoriales d'artistes en milieu scolaires ont par ailleurs été développées sur le département, dont deux menées par la Ferme du Buisson sur quatre établissements du territoire de Champs sur Marne et de Rebais. Sur le territoire de Chelles, le Théâtre de Chelles continue de développer une action territoriale remarquable auprès d'une quinzaine établissements scolaires et de plus de 500 élèves.

Dans le cadre du plan rural la communauté de communes de la Bassée Montois accueille une résidence mission pilotée par Act'art en arts numérqiues et vidéo et dont la thématique est le paysage et le patrimoine ; la communauté de communes du Bocage Gâtinais accueille une résidence mission pilotée par l'association CourCommune sur l'architecture et l'urbanisme.

1. L'aménagement du territoire

Les politiques structurantes

La direction de la coordination des services de l'Etat de la préfecture à travers son pôle de la coordination de l'administration départementale assure le suivi des politiques publiques majeures

Les politiques d'aménagement structurant

Le contrat de plan Etat/Région (CPER 2015-2020), qui concentre et articule les investissements de l'Etat et des collectivités territoriales sur des opérations prioritaires et stratégiques pour le développement du territoire seine-et-marnais, a été signé le 9 juillet dernier. Sa mise en œuvre nécessitera un suivi attentif en vue de la réalisation d'opérations majeures pour le département, comme l'aménagement du carrefour de l'Obélisque sur la RN 36, le prolongement du Tzen, la construction d'un bâtiment sur le Campus Val d'Europe ou la réalisation de la Maison de l'étudiant à Sénart.

L'aménagement commercial

Outils de réglementation et de régulation de l'**urbanisme commercial, les Commissions Départementales d'Aménagement Commercial - CDAC -** ont été renforcées dans leurs prérogatives par la loi de juin 2014 dite loi ACTE (loi relative à l'Artisanat, au Commerce et aux TPE) et sa circulaire d'application du 12 février 2015. Elles demeurent très actives dans le département en raison de l'attractivité du territoire issue de l'évolution démographique galopante et du foncier disponible. En 2015, compte-tenu d'un 1er trimestre inopérant dans l'attente du décret d'application de la loi ACTE, la CDAC a examiné 12 demandes d'exploitation commerciale (contre 29 en 2014). 33 752 m² de surface de vente ont été autorisées, générant potentiellement la création prévisionnelle de près de 400 emplois.

Les fonds européens

La clôture du programme FEDER 2007-2013, qui marque la fin de la gestion de cette mission par les services de l'Etat à la suite de la décentralisation opérationnelle pour le nouveau programme 2014-2020, a nécessité néanmoins un engagement fort du service. Au terme de l'année 2015, 22 organismes ont pu bénéficier du FEDER. Un total de 9 313 600 € de subventions FEDER a été accordé en cofinancement de 26 300 000€ d'investissements (études, travaux, équipements). Parmi les opérations emblématiques cofinancées figurent la construction de l'Institut des Métiers de l'Artisanat à Meaux porté par la Chambre des métiers et la réhabilitation de 231 logements sociaux à Dammarie-les-Lys.

Les maisons des services au public

Inscrite dans le cadre des mesures en faveur de l'accessibilité des services au public, enjeu gouvernemental prioritaire, la création de maisons de services au public est engagée et se poursuivra activement en 2016. Une Maison de services au public a d'ores et déjà été labellisée fin 2015 à Melun et 17 projets sont potentiellement labellisables à Crécy-la-Chapelle, Rozay-en-Brie, La Ferté-Gaucher, Egreville, Juilly, Rebais….).

Le développement des territoires

Service spécialisé et technique de l'Etat, placé sous l'autorité du préfet, **la direction départementale des territoires - DDT -** porte une vision qui s'intègre dans les grands enjeux et les politiques régionales et nationales en matière d'aménagement durable. La direction départementale des territoires de Seine-et-Marne a pour mission d'accompagner, orienter et aider à la maîtrise de la poussée de l'urbanisation et contribuer au soutien du développement économique du département, pour une meilleure compréhension des enjeux de développement durable, tels que le traduisent les politiques publiques de l'État en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement, d'agriculture, de déplacements, de risques, de cadre de vie et de développement durable.

La DDT acquiert et construit la connaissance de territoires homogènes dans le département, ce qui la conduit à participer activement à la définition des enjeux d'avenir, au regard des politiques de l'État. En lien étroit avec les sous-préfets d'arrondissement et les services de la préfecture, elle partage cette vision avec les collectivités locales, le monde économique, le milieu associatif, et aide ainsi ces décideurs à construire leur politique d'aménagement et de développement durable. Elle est appelée , en mode projet avec d'autres services de l'Etat, notamment la préfecture et l'UT DRIEE, à conduire les procédures administratives, qui aboutissent à des autorisations ou à des aides, et mène sur le territoire départemental des actions de contrôle du respect des autorisations données, comme du cadre réglementaire général.
Ensemblier du développement durable des territoires, l'action de la direction départementale vise à passer d'une logique « d'opposition » entre les enjeux identifiés et les contraintes réglementaires des politiques publiques à une logique d'intégration en amont des procédures, dans le cadre de plus en plus fréquent du traitement des délais d'instruction en « temps masqué ».

La connaissance et l'aménagement durable des territoires

A ce titre, les services techniques de l'Etat ont contribué, en concertation avec les services préfectoraux de la DRCL et de la DCSE :

- à l'analyse territoriale dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) et à la proposition de réduction du nombre d'EPCI à FC de 40 à 23 ;
- à la finalisation de la note d'enjeux sur le territoire du Nord-Ouest Seine-et-Marne, autour de la plate-forme de Roissy CDG ;
- au pilotage de l'atelier territorial avec les acteurs locaux sur le territoire du « Grand Melun » ;
- aux procédures liées au réseau de transport du Grand Paris ;
- au travail de pédagogie autour de la densification et de l'intensification urbaine, notamment par la production d'une plaquette opérationnelle à destination des maires qui vient compléter l'ouvrage finalisé par la DDT avec le concours du CEREMA sur ces questions en 2013 ;
- à la vectorisation de l'ensemble des servitudes d'utilité publique dont la DDT est gestionnaire.

La DDT a également publié 138 fiches de méta-données dans le GéoIDE catalogue et plus de 50 cartes produites, notamment pour les domaines « habitat » et « éducation et sécurité routière ».

L'agriculture et le développement rural

La DDT a recensé 2 400 demandes d'aides au titre de la Politique Agricole Commune (PAC) tandis que 22 nouveaux agriculteurs se sont installés dans le département en 2015. 35 dossiers d'aide aux investissements environnementaux et 21 dossiers d'aides à la modernisation, à la diversification, et aux filières spécialisées ont pu être instruits et finalisés.

➨ la nouvelle politique agricole commune

Les outils de déploiement de la nouvelle politique agricole commune ont été développés avec succès. Il s'agit là d'un chantier d'enjeu puisque plus de 110 M€ d'aides agricoles sont versés chaque année en Seine-et-Marne. Les services spécialisés de l'Etat ont ainsi animé des réunions d'information aux exploitants, apporté leur appui à la télé déclaration des aides, procédé à l' instruction des demandes comprenant la correction de plusieurs milliers d'anomalies graphiques et mis en place l'avance de trésorerie remboursable.

➨ la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

La Seine-et-Marne conjugue à la fois une forte pression foncière et des terres parmi les plus fertiles de France.

Installée le 17 septembre 2015, la CDPENAF de Seine-et-Marne a vocation à rendre et faire valoir un avis sur les projets d'aménagement (SCOT, PLU, changements de destination de bâtiments situés en zone A ou N...) au titre de la consommation de foncier agricole, naturel et forestier. En commission, les élus sont invités à présenter leur projet d'aménagement aux représentants de la profession agricole, d'associations de défense de l'environnement, de propriétaires privés ruraux ou forestiers, etc. , leur permettant de mieux comprendre leurs choix en matière d'aménagement. A l'inverse, le dialogue permet aux élus de mieux intégrer l'objectif d'une consommation rationnelle de foncier dans leurs projets. Les avis rendus par la CDPENAF, conformes ou simples, sont versés au dossier d'enquête publique et sont la plupart du temps suivis d'effets. Ils revêtent à ce titre un véritable caractère opérationnel.

La CDPENAF a émis dans ce contexte 9 avis complétant les 14 déjà émis au 1er semestre 2015 par l'ancienne Commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA).

La DDT a en outre piloté le lancement d'un groupe de travail départemental dédié à **la réduction du transfert de pollutions diffuses d'origine agricole**. La chambre d'agriculture a validé le principe du test de mise en œuvre de zones tampon en sortie de drainage dans des endroits choisis, compte tenu de leur efficacité démontrée.

➨ le Registre parcellaire Graphique (RPG)

Près de 40 000 améliorations graphiques ont été apportées au Registre Parcellaire Graphique (RPG) dans lequel les agriculteurs déclarent leurs parcelles.

L'urbanisme

➨ la planification urbaine

Les évolutions normatives, notamment la promulgation de la loi ALUR et l'approbation du schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF), induisent le maintien d'un niveau d'activité élevé en la matière (conseils, « porter-à-connaissance », réunions des personnes publiques, avis de l'État...). 242 procédures d'élaboration ou de révision de POS/PLU, dont 2 procédures PLUi (pour 9 communes) sont en cours. Deux ScoT ont été approuvés en 2015.

➨ l'application du droit des sols (ADS)

L'année 2015 a été marquée par la fin, au 1er juillet, de la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, dans les communes appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants. Dans cette perspective, les services de la DDT ont continué à accompagner de nombreuses intercommunalités, sur le dimensionnement et le fonctionnement des services mutualisés pour l'instruction des actes d'urbanisme.

Le conseil et l'expertise ADS exercés au bénéfice des services communaux, des géomètres et des notaires (réunions techniques périodiques,

Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne

Service urbanisme opérationnel
Unité pilotage, expertise, conseil, animation en ADS
01 60 32 13 00

n° 29
Octobre 2015

PREFET DE SEINE-ET-MARNE
Direction Départementale des Territoires

C'Permis 77

Constructions agricoles

Changement de destination du bâti agricole

Principe général d'inconstructibilité de la zone agricole

L'article R 123-7 du code de l'urbanisme (CU) énonce, seules sont autorisées en zone agricole :

- les constructions et installations **nécessaires** à l'exploitation agricole
- les constructions et installations **nécessaires** à des équipements collectifs ou à des services publics, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages....»

Pour autant, le bâti agricole doit évoluer pour répondre à des besoins tels que le logement, les activités économiques,le tourisme,la diversification de l'activité

Quelles sont les possibilités d'évolution ?

Le changement de destination du bâti agricole

En application de l'article L 123-1-5 du CU :
Dans les zones agricoles ou naturelles et en dehors des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL), le règlement peut désigner les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas **l'activité agricole ou la qualité paysagère du site**.
Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la **commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers** (CDPENAF), et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)

Retrouvez cette fiche sur le site internet des services de l'État, à la lettre C du glossaire
http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-et-developpement-des-territoires/urbanisme/les-autorisations-d-urbanisme

parutions des « C'Permis », conseils par courriel ou par téléphone) ont été renforcés, avec, à la clé :

- 4 100 actes d'urbanisme en OIN instruits par la DDT en 2015 ;
- 242 procédures d'élaboration ou de révision de POS/PLU en cours ;
- 300 documents d'urbanisme reçus et contrôlés, dont 264 procédures PLU/POS, 27 DPU et 5 ZAC, traduisant une augmentation de 37 % du nombre de délibération prescrivant une procédure d'élaboration/révision totale de PLU.

Les services de l'Etat ont par ailleurs - DDT et préfecture - été facilitateurs de projet notamment pour le permis d'aménager et l'enquête publique (4 autorisations administratives) pour la zone d'activité économique des Effaneaux, le permis de construire du futur centre hospitalier de Melun, le permis d'aménager du site PSA à Moissy-Cramayel et le permis de construire de la centrale hydroélectrique à Noisiel.

- **le contrôle de légalité des documents d'urbanisme**

33 délibérations litigieuses ont été retirées. **En matière de droit** des sols, il a été constaté une augmentation de 10% des actes reçus au greffe (30 305 actes enregistrés en 2015). 112 autorisations se sont révélées illégales (contre 47 en 2014, soit une hausse de 138 %). Elles ont fait l'objet d'une lettre d'observation. **S'agissant de la fiscalité de l'urbanisme**, le délai de taxation a été réduit à 12 mois après la délivrance de l'acte d'urbanisme (à comparer avec un délai d'environ 20 mois au début de l'année 2015).

Le logement et l'habitat

En concertation avec les sous-préfets d'arrondissement, la DDT a apporté son soutien aux collectivités en organisant des **réunions d'information sur l'urbanisme** (PLU, PLUi) et en participant au congrès de l'union des maires de Seine-et-Marne.

- **la production de logements sociaux**

Sur les 3 300 Logements Locatifs Sociaux (LLS), objectif fixé par la Direction régionale et interdépartementale de l'habitat et du logement, 2300 LLS ont été financés en 2015 contre 1 829 LLS en 2014, en augmentation de 26 %.

- **le parc privé géré par l'ANAH**

La DDT a instruit 614 dossiers PO/PB, soit près de 640 logements rénovés (toutes problématiques confondues), contre respectivement 618 et 656 en 2014, 490 dossiers « habiter mieux » (sur les 495, objectif 2015), 110 dossiers « autonomie » (65 en 2014), pour un objectif assigné de 33.
Trois conventions à composantes urbaines transversales ont été signées sur les territoires de Melun, Montereau-Fault-Yonne et Lizy-sur-Ourcq. Par ailleurs, les marchés auprès d'opérateurs spécialisés dans l'insalubrité et l'accompagnement social ont été renouvelés pour 4 ans.

- **la politique territoriale de l'habitat**

2015 a été la deuxième année de l'exercice triennal SRU (2014-2016). Le fait marquant de l'année 2015 a été la levée de la carence, par arrêté du préfet du 24 décembre 2015, en faveur de la commune de Pringy après que cette dernière ait signé au préalable un contrat de mixité sociale.

115 communes relèvent du périmètre SRU, dont 64 communes en dessous du seuil de 20 % ou 25 % de Logements Locatifs Sociaux (LLS) fixé par la loi et 44 communes soumises à un rattrapage dans le cadre de l'exercice triennal 2014-2016. 5 communes sont carencées et 5 Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) ont été adoptés en 2015 après examen en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

Enfin dans le cadre de la poursuite de l'application du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, 20 logements en habitat adapté ont été inaugurés à Saint-Thibault-des-Vignes pour la sédentarisation des gens du voyage.

Par ailleurs le nombre de demandes d'intervention formulées à la **commission départementale de conciliation Bailleurs-Locataires** a progressé en 2015 du fait de l'entrée en vigueur de la loi Alur qui s'est traduite par un maintien du taux de conciliation à près de 70 % des dossiers passés en commission.

La mobilité, les transports et les déplacements

En matière de déplacements, les services de l'Etat ont participé au plan local de déplacement de la communauté de communes des deux fleuves et à l'étude de déplacements dans l'agglomération de Melun

L'observatoire de la sécurité routière a travaillé en étroite collaboration avec la Préfecture, l'ONISR (Observatoire national interministériel de la Sécurité Routière), la DRIEA et le département dans le but d'harmoniser et de simplifier les procédures pour fiabiliser les données de l'accidentologie. Un pilotage territorial du **service éducation routière et du permis de conduire** a été initié, avec la création de 2 groupes de travail dédiés à la formation et à l'évaluation avec, pour objectif, la création d'une charte de qualité pour les auto-écoles.

En 2015, 68 500 **examens de permis de conduire** ont été réalisés en 2015, dont 30 500 pour la catégorie B, avec un taux de réussite de 60%.

4 400 autorisations de **transport exceptionnels** et **133 dérogation «week-end »** ont enfin été accordées pour les départements de Seine-et-Marne et de l'Essonne.

La transition énergétique, le développement durable et le cadre de vie

La DDT a procédé à la rédaction de documents destinés à améliorer l'intégration de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique dans la planification (cahiers des charges, modification de la trame PAC,...). Elle a suivi les **projets de territoire à énergie positive pour la croissance verte** (TEPCV) et accompagner le projet de méthanisation de la communauté d'agglomération Melun-Val-de-Seine. Ses services ont dressé 1 168 procès-verbaux d'**infraction à la réglementation sur la publicité** en 2015 (contre 217 en 2014) et établi 72 arrêtés de mise en demeure.

En matière d'**accessibilité**, l'année 2015 a été marquée par l'instruction d'un nombre important de dossiers avec 4 400 projets d'aménagement et 1 900 demandes de dérogation. Dans ce cadre les services de la DDT ont veillé au respect des règles de construction en menant la plus importante campagne d'Ile-de-France. C'est ainsi qu'un contrôle sur site de la conformité d'environ 2 200 logements de Seine-et-Marne sur les aspects **accessibilité, sécurité et ventilation-aération a pu être réalisé**.

2. La relation avec les collectivités territoriales

La relation avec les collectivités territoriales associent l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat et plus particulièrement **la préfecture (DRCL), les sous-préfectures, la DDFiP, la DDT**, qui, ont une mission d'accompagnement, de suivi et de conseil auprès des élus.
La direction des relations avec les collectivités locales de la préfecture a pour mission d'assurer le contrôle administratif des actes des collectivités territoriales, mission inscrite dans la Constitution, ainsi que le bon fonctionnement des institutions. Elle est également en charge du dossier de la réforme territoriale.

L'année 2015 a été marquée par l'organisation de plusieurs consultations électorales - élection des conseillers départementaux et régionaux -, et par plusieurs scrutins locaux partiels. Elle a été aussi en grande partie consacrée au suivi des modifications impactant la carte intercommunale, résultant essentiellement du schéma régional de coopération intercommunale, et à l'élaboration d'un projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

La vie démocratique locale
Les consultations électorales

➨ l'élection des conseillers départementaux

Organisée sur la nouvelle carte cantonale issue du décret du 18 février 2014 portant délimitation de cantons, dont le nombre a été réduit à 23, cette élection, qui s'est déroulée les 22 et 29 mars, avait pour particularité d'introduire un nouveau mode de scrutin binominal paritaire avec des binômes de candidats de sexe différent qui se présentaient dans chaque canton.105 binômes de candidats ont déposé leur candidature, offrant aux électeurs un choix au premier tour allant de 3 à 6 binômes de candidats par canton. Deux tours de scrutin ont été nécessaires dans l'ensemble des cantons.
La nouvelle assemblée départementale a été réunie le 2 avril pour élire au premier tour de scrutin son président, M. Jean-Jacques Barbaux.

➨ l'élection des conseillers régionaux

Cette élection s'est déroulée les 6 et 13 décembre, sur un périmètre inchangé par rapport au dernier scrutin de 2010, puisque l'Ile-de-France n'a pas été impactée par la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions.

13 listes de candidats se sont présentées en région Ile-de-France pour pourvoir les 209 sièges de conseillers régionaux. Un second tour a été nécessaire pour départager les 3 listes encore en présence à l'issue du premier tour. En Seine-et-Marne, comme en Ile-de-France, la liste conduite par Mme Valérie Pécresse (UD) est arrivée en première position (39,74%), devançant celle conduite par M. Claude Bartolone (UG) (34,46%) et celle de M. Wallerand de Saint Just (FN) (25,80%).

➨ les élections municipales partielles et complémentaires

Outre quatre élections municipales complémentaires, plusieurs élections municipales partielles ont été organisées. A la suite de la confirmation par le Conseil d'Etat de l'annulation définitive des élections de mars 2014 de Le Pin, Pontault-Combault et Bussy-Saint-Georges, des délégations spéciales ont été instituées et installées pour administrer provisoirement les collectivités concernées et organiser de nouvelles élections.

➨ l'organisation d'une consultation sur le territoire du SAN du Val d'Europe

Dans le cadre de la loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle pour des communes fortes et vivantes, les conseils municipaux des communes membres du syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) du Val d'Europe ont été consultés sur l'évolution du SAN. Dans la mesure où les délibérations des conseils municipaux n'étaient pas concordantes et conformément à la loi, une consultation des 17 000 électeurs des 5 communes sur l'opportunité de la création d'une commune nouvelle a été organisée.

L'option de la transformation du SAN en commune nouvelle n'ayant pas recueilli la majorité dans chacune des communes concernées, le SAN du Val d'Europe a été transformé, le 1° janvier 2016, en une communauté d'agglomération nommée « Val d'Europe agglomération ».

Les nouveaux dispositifs relatifs à la vie démocratique locale

➨ le référendum d'initiative partagée

Pour répondre aux exigences de la loi organique du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution qui prévoit que les électeurs peuvent apporter leur soutien à des propositions de loi par voie électronique, la commune la plus peuplée de chacun des 23 cantons de Seine-et-Marne a dû s'équiper d'une borne d'accès à internet, dont l'acquisition a été subventionnée par l'Etat. Le service a coordonné la mise en œuvre de cette nouvelle mesure.

➨ la consultation en préfecture des déclarations de patrimoine des députés et sénateurs

L'article L.O. 135-2 du code électoral, dans sa rédaction modifiée par la loi organique du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, dispose que les déclarations de situation patrimoniale des députés et des sénateurs sont consultables en préfecture par tout électeur inscrit sur les listes électorales. Reportée plusieurs fois, cette disposition est entrée en application au début du mois d'août 2015.

L'intercommunalité

Ce dossier a pris une importance particulière, avec la promulgation de plusieurs lois (loi portant réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, loi de modernisation de l'action publique territoriale et du développement des métropoles du 27 janvier 2014 et loi « Nouvelle organisation territoriale de la République » du 7 août 2015).

L'année 2015 a donc été marquée par la poursuite de la réforme territoriale, que le service a pilotée dans un cadre régional et départemental, tout en continuant à gérer les demandes nombreuses de modifications statutaires ou de modifications de périmètres.

Le télescopage des calendriers, la complexité de textes suscitant de nombreuses questions, le suivi des recours gracieux ou contentieux introduits par certaines collectivités, ont demandé une très forte implication des équipes en charge de ce dossier.

Ainsi, le bureau en charge du conseil aux collectivités et du contrôle de légalité a-t-il été particulièrement mobilisé dans la mise en œuvre des cinq mesures concernant la Seine-et-Marne et figurant dans le schéma régional de coopération intercommunale, arrêté par le Préfet de la région Ile-de-France le 4 mars 2015. Ces mesures, effectives à partir du 1er janvier 2016, concernaient :

- la fusion des communautés d'agglomération « Marne-et-Chantereine », « Marne-la-Vallée/Val Maubuée » et « Brie Francilienne » donnant lieu à la création de la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne ;
- l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération « Melun Val de Seine » aux communes de Pringy et Saint-Fargeau-Ponthierry, emportant dissolution de la Communauté de Communes « Seine Ecole » ;
- le rattachement de 17 communes de la communauté de communes « Plaines et Monts de France » à deux communautés d'agglomération du Val-d'Oise (communauté d'agglomération Val-de-France et communauté d'agglomération Roissy Porte-de-France), qui fusionnent pour former la communauté d'agglomération « Roissy Pays-de-France » ;
- la fusion de la communauté d'agglomération de Sénart avec les communautés d'agglomération « Evry Centre Essonne », « Seine Essonne », de Sénart-en-Essonne (91), étendue à la commune de Grigny (Essonne), donnant lieu à la création de la communauté d'agglomération « Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart » ;
- l'extension du périmètre de la communauté de communes « Orée de la Brie » à la commune de Varennes-Jarcy (91).

Elles ont abouti à une réduction du nombre d'EPCI à fiscalité propre du département de quatre. Dans le même temps, un travail d'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommu-

nale (SDCI), prescrit par la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite « NOTRe ») du 7 août 2015 a été réalisé .
Le projet de schéma a été présenté aux membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) le 13 octobre 2015. Le document prévoyait la réduction du nombre d'EPCI à fiscalité propre de 14 unités, l'augmentation de leur population au-delà de 15 000 habitants pour atteindre une moyenne de 45 260 habitants et une augmentation du nombre de leurs communes membres, avec une moyenne de 27.
Le SDCI a finalement été arrêté, après débats en CDCI et fort de l'avis des collectivités concernées, **le 31 mars 2016**, pour une mise en œuvre effective au 1er janvier 2017.

Les dotations des collectivités territoriales

Les services de l'Etat ont été fortement sollicités par les collectivités territoriales dont les ressources ont diminué du fait de la baisse des dotations. Ces collectivités ont souvent exercé des recours gracieux pour contester le montant de leurs dotations et demander une vérification de leur calcul, voire un recours contentieux. L'équipe en charge des dotations a dû gérer un important contentieux en matière de taxe sur les surfaces commerciales (7 EPCI se sont engagés dans un contentieux lié à la TASCOM).
Malgré la baisse des dotations, plus de 280 M€ de DGF ont été versés aux communes du département, 115 M€ aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et 131 M€ ont été versés au département de Seine-et-Marne.
Le service a accompagné les collectivités qui souhaitaient bénéficier d'une aide du fonds de soutien pour les emprunts toxiques, en les conseillant notamment sur le dossier à transmettre au service national en charge de leur instruction.
Par ailleurs, de nombreuses collectivités ont demandé à bénéficier des avances ou acomptes sur les subventions allouées, en particulier au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.
Dans le même domaine, il faut aussi souligner l'accroissement des demandes de versement du fonds de compensation pour la TVA (plus de 85 M€ versés aux collectivités de Seine-et-Marne en 2015), avec parfois des demandes portant sur deux, voire trois exercices. La gestion de ce fonds, déjà très lourde, s'est complexifiée avec l'introduction de taux de compensation variables en fonction de l'année de réalisation de la dépense.
Un travail de fond, associant notamment la DRCL, les sous-préfectures, la DDFiP et la DDT, a été engagé concernant la dotation d'équipement des territoires ruraux. En effet, les crédits alloués à cette dotation ont fortement progressé en 2015 pour atteindre plus de 11M€, contre moins de 9M€ en 2014, soit une hausse de 31,27%. L'objectif poursuivi a été de permettre le lancement le plus rapide possible des opérations d'investissement portées par les collectivités en simplifiant les catégories d'opérations éligibles et en augmentant les taux de subvention, réduisant ainsi les recherches, toujours longues, de cofinancements. Ce travail devra être poursuivi en 2016, notamment pour améliorer la coordination avec les autres financeurs

La fiscalité locale

La DDFiP a procédé en 2015 au paiement de 6,2 Mds € de dépenses publiques locales et géré 2 452 comptes de gestions des collectivités.

Un soutien appuyé en matière de fiscalité

Le service de la fiscalité directe locale (SFDL) de la DDFiP, interlocuteur direct des élus locaux, est une composante importante de l'offre de service aux collectivités locales et permet d'améliorer la qualité de service rendu en matière de conseil fiscal et financier (information anticipée sur les données fiscales, diffusion d'une information personnalisée sur les délibérations en matière fiscale, réalisation de simulations fiscales sollicitées par les collectivités locales, optimisation et fiabilisation des bases fiscales). Afin de sécuriser juridiquement certaines activités susceptibles d'intégrer le champ concurrentiel et d'être assujetties à la TVA, dans le cadre d'une démarche préventive, une forte action de sensibilisation auprès des collectivités locales (mise à disposition de fiches exposant les règles fiscales applicables) a été menée.

Des évaluations domaniales au bénéfice des collectivités locales

Le service des Domaines a produit 1 234 évaluations domaniales au profit des collectivités locales (la moitié des évaluations domaniales l'ont ainsi été, en 2015, au bénéfice des collectivités locales).

Des analyses financières pour une approche maîtrisée des comptes

Le réseau de la DDFiP réalise de nombreuses analyses financières (rétrospectives et prospectives) à l'attention des ordonnateurs.

Un accompagnement dans la démarche de qualité comptable

Les services spécialisés de l'Etat accompagnent également les collectivités locales dans la démarche d'amélioration et de fiabilisation de leurs comptes. Les établissements publics de santé les plus importants (Melun, Meaux et Lagny-sur-Marne) ont fait l'objet en 2015 d'un suivi rapproché, en liaison avec la DRFiP de Paris et l'ARS, dans le cadre de la certification de leurs comptes.

Les actions menées en faveur des régies locales

En 2015, les comptables publics et les auditeurs de la mission départementale risques et audit ont effectué 437 vérifications de régies du secteur public local. Afin de renforcer la sécurisation des régies, les auditeurs ont procédé à des contrôles plus approfondis de 35 régies qui présentaient des enjeux financiers et comptables significatifs. Les rapports définitifs, systématiquement adressés aux ordonnateurs, ont permis de mieux contribuer à l'information de ces derniers et de consolider le dispositif de maîtrise des risques

La dématérialisation des opérations financières

Tout au long de l'année 2015, la DDFiP de Seine-et-Marne s'est fortement mobilisée pour sensibiliser et accompagner les collectivités dans la démarche de dématérialisation de leurs opérations financières. L'effort s'est plus particulièrement concentré sur la campagne de migration technique au nouveau protocole d'échange PESv2, véritable tremplin vers une dématérialisation totale des échanges des documents entre les ordonnateurs et leur comptable. Au 31 décembre 2015, la quasi-totalité des collectivités de Seine-et-Marne avait franchi ce premier pas et plus du quart d'entre elles étaient allées jusqu'à la dématérialisation totale de leurs factures et bordereaux.

Les services financiers de l'Etat ont aussi assuré **une très large promotion en matière de monétique**, permettant aux utilisateurs de services publics locaux - cantine, garderie, crèches, etc. - de procéder au règlement de leurs factures par carte bancaire ou par internet ; le Centre Hospitalier de Meaux a ainsi recours, depuis mi-2015, au paiement dématérialisé de ses titres de recettes via la procédure Titre Payable sur Internet (TiPI).

La commune de Dammarie-les-Lys est en pointe avec le paiement par smartphone.

3. L'environnement

La conduite des procédures d'utilité publique

Au sein de la direction de la coordination des services de l'Etat de la préfecture, le pôle de pilotage des procédures d'utilité publique assure la conduite des projets à fort enjeu. Ainsi, en matière de prévention des risques industriels, le préfet, sur la base de l'instruction conduite par la DDT et l'UT DRIEE, a approuvé le 19 août 2015 le dernier Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) pour les entreprises **CCMP, GAZECHIM et GEREP** de Mitry-Mory et Compans. Cette approbation vient parachever l'important travail d'élaboration des 10 PPRT seine-et-marnais (représentant près de 40% des PPRT de l'Ile-de-France) dont les dates d'approbation se sont échelonnées entre août 2010 et août 2015,

L'accompagnement des élus dans la mise en œuvre des mécanismes de financement des mesures foncières inscrites au PPRT des sites Boréalis et Total de Grandpuits-Bailly-Carrois, signé le 5 septembre 2013, s'est poursuivi avec les procédures de délaissement engagées par les propriétaires des habitations concernées.

Pour permettre l'émergence de projets d'installations classées pour la protection de l'environnement, le service a, par ailleurs, mis en œuvre, dans des délais optimisés, les procédures administratives nécessaires à la délivrance des autorisations pour les sites de :

SIGMA 11 à Réau : pour l'exploitation d'un entrepôt logistique au sein d'un projet de plate-forme logistique sur la ZAC du parc d'activités de l'A5.

SAFRAN SNECMA à Montereau-sur-le-Jard : pour la construction d'un nouveau bâtiment à usage d'activités industrielles destiné à accueillir la production d'un nouveau moteur.

PROLOGIS à Moissy-Cramayel : pour la création d'un parc logistique dénommé « Les Chevrons » sur l'ancien site logistique de Peugeot Citroën (PSA) de Moissy-Cramayel acquis par le groupe PROLOGIS pour le réhabiliter en respectant des engagements environnementaux, architecturaux et réglementaires contraignants.

FM Logistic à Dhuisy : pour la création d'une plate-forme logistique intégrée à la Zone d'Activités Economiques (ZAE) dite des Effaneaux située sur les communes de Dhuisy, Chamigny et Sainte-Aulde, dans un secteur économiquement défavorisé. Le programme de travaux envisagé consiste en la création d'un parc de PME, d'une plate-forme logistique et d'une zone mixte restant à préciser.

En outre, en 2015 :

- des procédures administratives exceptionnelles ont permis l'intervention de l'ADEME sur des sites de stockage de produits dangereux (inflammables et toxiques) découverts chez **SIADIS à Vaudoy-en-Brie et MITRYCHEM à Mitry-Mory** ;
- deux audits du **CGEIET/CGEDD** et du **CGEDD** portant sur « l'instruction des Permis Exclusifs de Recherche d'hydrocarbures » et sur les « Risques Naturels et Technologiques » ont été menés ;
- un comité de pilotage a été mis en place pour coordonner les acteurs impliqués dans les différentes procédures nécessaires à l'aboutissement d'un projet de création d'une unité de méthanisation à Coutevroult. ;
- des autorisations d'ouverture de travaux miniers en faveur de la Sté Vermillon Rep ont été délivrées ;
- une demande d'autorisation d'exploitation de carrière de gypse déposée par la société Placoplatre sur les communes de le Pin, Villeparisis et Villevaudé, a été instruite. Actuellement bloquée en raison de contraintes urbanistiques, une réflexion a été engagée, compte tenu des enjeux économiques, en vue de la mise en œuvre par les services de l'Etat d'une procédure de Projet d'Intérêt Général (PIG) destinée à permettre l'exploitation du gypse dans le nord Seine-et-Marne ;
- l'autorisation « loi sur l'eau » pour l'aménagement de la base de loisirs de Vaires-Torcy sur le territoire de la commune de Vaires-sur-Marne a été délivrée.

En matière de conduite de projets structurants, le service a lancé les procédures d'utilité publique liées au déploiement du réseau du Grand Paris Express impactant les villes de Champs-sur-Marne et Chelles (lignes 15 sud, 16 et 17) et l'enquête publique DUP de l'aménagement de la RD 1605 (barreau de liaison entre la RD 636 et RN 105 sur le territoire des communes de Melun, Rubelles et Vert-Saint-Denis).

Il a, par ailleurs, piloté l'organisation de l'enquête publique interdépartementale du SAGE des 2 Morin sur 175 communes dont 103 en Seine-et-Marne, 67 dans la Marne et 5 dans l'Aisne, procédé à la délivrance de la cessibilité pour l'opération ANRU du quartier du Mont Saint-Martin à Nemours et à la délivrance de la 4ème déclaration d'utilité publique pour les travaux de l'opération de restauration immobilière (ORI) des quartiers Cathédrale et Saint Nicolas à Meaux.

Les perspectives 2016 s'articulent autour de :

- **l'expérimentation de la procédure d'autorisation unique ICPE en matière d'éolien et de méthaniseur en Ile-de-France**. La mise en application de ce nouveau dispositif est prête. Plusieurs projets de ce type sont d'ores et déjà identifiés, notamment en matière d'éoliennes, et devraient y être soumis à la fin du premier trimestre 2016 ;
- **la poursuite des travaux pour la création d'une unité de méthanisation sur la commune de Coutevroult** pour faciliter le démantèlement de la porcherie implantée à proximité de Villages Nature ;
- **la mise en place du PIG Gypse** pour permettre, dans des délais acceptables, l'accès à ce gisement stratégique pour l'industrie plâtrière ;
- **la poursuite de la mise en œuvre des procédures liées au Grand Paris** et au déploiement du réseau RATP (prolongement de la ligne 11 du métro jusqu'à Champs-sur-Marne) ;
- **la relance du projet de CDG Express (liaison ferroviaire directe entre Paris et l'aéroport Charles de Gaulle)** qui traverse 3 départements. En Seine-et-Marne, sont concernées les communes de Villeparisis, Mitry-Mory et le Mesnil-Amelot.

Le suivi et le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement

Le département de Seine-et-Marne compte près de 3 500 installations classées pour la protection de l'environnement dont environ 550 soumises à autorisation ou enregistrement et 38 installations SEVESO représentant ainsi plus de 25 % du « poids de la région Ile de France ».

En 2015, **l'unité territoriale de Seine et Marne de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement - UT DRIEE -** est intervenue sur de nombreux fronts, notamment l'instruction administrative et technique des dossiers ICPE à enjeux et la gestion de situations d'urgence consécutives à des incendies ou des pollutions .

Ses principales interventions ont concerné :

- le stockage sauvage de déchets dangereux (entreposage irrégulier de déchets dangereux dans un hangar agricole sur la commune de Vaudoy-en-Brie et leur évacuation en six mois), le suivi de la cessation d'activités d'installations à risques (société MITRYCHEM à Mitry-Mory) ;
- les pratiques illégales, voire dangereuses de certains sites (société DIFACHIMIE manipulant des produits chimiques dangereux sans précautions particulières, société LUTTI LIV GAZ effectuant des opérations de remplissage de bouteilles de gaz de manière artisanale sans contrôle du degré de remplissage) ;
- les accidents ou incidents notables qui se sont produits dans l'enceinte d'installations classées (incendie des Etablissements Marchetto à ESMANS ayant conduit à la prise de plusieurs arrêtés préfectoraux de mesures d'urgence et de mise en demeure et à une présentation au Comité départemental des risques sanitaires et technologiques (CODERST) des résultats de 4 inspections inopinées de sites illégaux) ;
- les procédures liées à la démolition du Fort de Vaujours en lien très étroit avec l'Agence de Sûreté Nucléaire (ASN) ainsi que la participation aux fréquentes Commissions de Suivi de Site.

En termes de contrôles l'objectif est atteint. Les résultats sont globalement de bonne facture avec plus de 320 inspections réalisées. Le nombre d'inspections ciblées (9 pour les installations traitant des véhicules hors d'usage) démontre la forte mobilisation du service en 2015 dans la lutte contre les dépôts sauvages de déchets.
En termes de procédure d'autorisation d'exploiter avec réduction des délais d'instruction à la clé , les objectifs ont également été atteints, dans un contexte de forte demande. Ainsi près de 75 % des dossiers d'autorisation ICPE et 80 % des dossiers d'enregistrement ont respecté les délais cibles. En particulier, le dossier de demande d'autorisation présenté par la SNECMA pour un nouvel entrepôt de stockage a pu être instruit dans un délai de 7 mois. L'UT DRIEE a également en charge l'instruction des dossiers complexes et sensibles de demandes d'autorisation: extension de la carrière Placoplatre à Villevaudé, centrale d'enrobage APPR à Chaintreaux, société ERRIC à Jutigny....
Par ailleurs le nouveau régime de garanties financières a été mis en place sur quasiment tous les sites.

L'information des industriels et des citoyens

Les services de l'UT DRIEE sont intervenus à plusieurs reprises auprès des représentants professionnels pour les sensibiliser aux risques industriels, présenter les évolutions réglementaires ou encore les dispositions relatives à l'eau. Ils ont également participé aux travaux de plus de 10 Commissions de Suivi de Site qui ont été créées afin de permettre aux citoyens d'être informés des risques technologiques ou des effets préjudiciables pour leur santé ainsi que des mesures prises pour supprimer ou réduire ces effets par les exploitants.

Les installations de stockage de déchets inertes

Les installations de stockage de déchets inertes (ISDI) ont changé de régime juridique au début de l'année 2015. Anciennement soumises à la réglementation du code de l'urbanisme, elles sont désormais assujetties à celle des installations classées pour la protection de l'environnement. Au cours de l'année 2015, toutes ces installations ont fait l'objet d'une inspection par l'UT DRIEE. Au mois de juin 2015, le plan d'élimination des déchets de chantier (PREDEC) a été adopté par le Conseil Régional. Il impose un moratoire de 3 ans interdisant toute nouvelle installation dans le département de Seine-et-Marne. Au cours du premier semestre 2015, deux dossiers d'ISDI présentés dans le département n'ont pas pu aboutir favorablement.

La sûreté des installations présentant un risque technologique

A la suite d'événements malveillants survenus sur des installations classées SEVESO, le gouvernement a décidé un plan d'action interministériel formalisé dans une instruction du 30 juillet 2015. Ce plan comporte 10 actions dont 5 impliquent directement l'inspection des installations classées sous contrôle de l'UT DRIEE. C'est ainsi que le service de l'inspection des installations classées, accompagné par les forces de l'ordre, a inspecté les 38 sites SEVESO du département entre les mois de septembre et de décembre 2015. Un rapport de synthèse et de proposition a été établi et adressé au préfet ainsi qu'au gouvernement pour améliorer la sûreté de ces installations.

L'étude de Zone Nord-Ouest Seine-et-Marne

Depuis plusieurs années, la situation environnementale du Nord-Ouest Seine-et-Marne suscite l'inquiétude d'associations et d'élus qui dénoncent le cumul des nuisances et pollutions auxquelles serait exposé ce secteur et s'inquiètent de l'impact de cet environnement dégradé sur la santé des populations. L'ARS a en conséquence sollicité la DRIEE sur la pertinence d'une étude épidémiologique de zone sur ce secteur.
Au regard de la concentration actuelle d'activités polluantes (zones industrielles, carrières, installations de traitement de déchets, sites et sols pollués, infrastructures routières et aéroportuaires, terres de grandes cultures agricoles) sur une zone s'étendant de Villeneuve-sous-Dammartin à Ozoir-la-Ferrière, et des développements envisagés (projets liés au Grand-Paris), la réalisation d'une étude de

zone permet d'établir un diagnostic environnemental partagé et d'accompagner les projets de développement respectueux de la qualité de vie. Une quarantaine de communes ont été pressenties pour cette étude.
En juin 2015, le comité de pilotage (COPIL), co-présidé par les sous-préfets de Torcy et de Meaux, composé de représentants de 5 collèges (administration, collectivités locales, entreprises, associations, experts et personnalités qualifiées) a été installé. Cette instance décisionnelle a défini les grandes orientations de l'étude. En son sein, des personnes volontaires des différents collèges constituent le comité technique (COTECH) qui est responsable du suivi régulier de l'étude. Le secrétariat de ces deux instances est assuré par l'UT DRIEE.
Cette étude vise à faire le point sur les impacts, réels ou supposés, des activités humaines sur les milieux (industrie, agriculture, transport,...), d'évaluer les risques ou impacts sanitaires pour les populations, et de proposer des mesures de prévention et de gestion adaptées. S'agissant d'une démarche collective, des réunions de présentation de l'étude aux élus, associations et industriels, ont été organisées au premier semestre 2015 et des réunions du COTECH ont été tenues dans le courant de l'année 2015 afin de rédiger le cahier des charges de l'étude. En six mois, dix réunions ont été organisées.
Lors du COPIL du 4 septembre 2015, les termes du cahier des charges ont été validés collégialement. L'appel d'offres de l'étude a été lancé entre le 7 septembre et le 10 octobre 2015 conduisant l'Etat à engager, en 2015, 150 000€. Les sociétés NEODYME et ARIA, cotraitantes, ont été retenues pour cet appel d'offres.

Les ressources énergétiques

Les hydrocarbures

➨ Le suivi des titres/concessions et travaux

Les services régionaux de la DRIEE assurent le suivi des titres et des concessions minières. Le nombre de dossiers déposés entre 2014 et 2015 a été relativement faible. Les demandes de titres miniers ont notamment diminué de 7 à 3 par rapport à la période 2013-2014. Le tableau ci-dessous présente les délais d'instruction de la DRIEE sur les demandes de titres miniers ou concessions dans le domaine du pétrole.

Pétitionnaire	Nom du permis	Type de dossier	Date de dépôt du dossier	Etat d'avancement de l'instruction	Délai d'instruction
PERF'ENERGIE	Saint Quintien	Demande permis de recherche	25/08/2015	Proposition de lancement de la mise en concurrence	Recevabilité : 29 jours
Pétitionnaire	**Nom du permis**	**Type de dossier**	**Date de dépôt du dossier**	**Etat d'avancement de l'instruction**	**Délai d'instruction**
GEOPETROL	Saint-Germain-Laxis	Prolongation concession	17/10/2014	Avis favorable du Préfet sur la prolongation-Attente décision Ministre	Recevabilité : 5 jours Acceptabilité : 27 jours
GEOPETROL	Savigny	Prolongation concession	26/09/2014	Avis favorable du Préfet sur la prolongation-Attente décision Ministre	Recevabilité : 6 jours Acceptabilité : 105 jours

Les délais d'instruction des demandes de permis de recherche pétrolier respectent globalement les objectifs de la DRIEE (30 jours pour la recevabilité, 45 jours pour l'acceptabilité). Dans le département, un seul dossier a vu son délai d'instruction dépasser le délai limite fixé.

Il est à noter qu'aucune décision sur ces titres n'a été prise par la Ministre à ce jour. Le tableau ci-dessous fait état du suivi des dossiers de demande de travaux miniers pétroliers.

Pétitionnaire	Nom du permis	Type de dossier	Date de dépôt du dossier	Etat d'avancement de l'instruction	Délai d'instruction
GEOPETROL	Coulomme Vaux Courtois	Forage de 2 puits	06/05/2015	Consultation des services	Recevabilité : 44 et 25 jours
VERMILLON	Champotran	Forage de puits	06/01/2015	Arrêté préfectoral signé	Recevabilité : 20 jours Acceptabilité : 15 jours

➡ Les contrôles

Sur les 22 visites de contrôle réalisées par la DRIEE en 2015, 6 ont eu lieu dans le département de Seine-et-Marne, sur les concessions de Donnemarie, Bremonderie, La Vignotte, Ile de Gord, Vulaines et Champotran. 30 % des concessions ont ainsi été inspectées en 2015 dans le département, ce qui permet de respecter une visite tous les 4 ans, conformément aux objectifs de la DRIEE.
Aucun écart notable n'a été relevé lors de ces visites.

La Géothermie

➡ L'instruction des dossiers

Pétitionnaire	Nom du permis	Type de dossier	Date de dépôt du dossier	Etat d'avancement de l'instruction	Délai d'instruction
Dammarie-les-Lys	Dammarie-les-Lys	Nouveau doublet	30/11/2015	Demande de compléments transmise	Recevabilité : 1 jours

Une seule demande de nouveau doublet géothermique a été déposée dans le département.
Il est à noter également l'instruction en cours d'une demande de prolongation du permis d'exploitation du gîte géothermique de la STHAL à Melun l'Almont qui a fait l'objet d'une présentation lors de la réunion du CODERST de janvier 2016.

➡ Les contrôles

Des visites d'inspections ont été réalisées sur les gîtes du chantier Villages Nature pour s'assurer que la plate-forme du chantier était conforme à l'arrêté préfectoral avant le démarrage des travaux puis pendant la phase de forage. Aucun écart notable n'a été relevé. L'exploitant a répondu à l'ensemble des remarques.

Les ressources naturelles

L'eau

Un référent départemental inondations a été mis en place dans le département et le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du Petit Morin a été signé le 15 octobre 2015.
Les données enregistrées dans le Système d'information des services publics d'eau et d'assainissement (SYSTREA) recensent 40 % des services de distribution d'eau potable et 43 % des services d'assainissement collectif, soit une couverture d'environ 60 % de la population. A ce titre, la DDT a apporté un appui administratif et technique au Syndicat mixte de transport d'eau potable du Provinois qui a installé son comité directeur en octobre et a lancé une consultation pour s'adjoindre

un assistant à maîtrise d'ouvrage, ainsi qu'un maître d'œuvre pour les travaux d'urgence liés à la réalimentation des communes de Saint-Brice et de Léchelle, dont les troisièmes et dernières dérogations sanitaires sont arrivées à terme.

En 2015, l'Onema a réalisé 78 missions de contrôle (41 opérations de contrôle de la qualité de l'eau visant les stations d'épuration, l'application de la Directive Nitrates, les Zones Non Traitées et la détection de pollutions nouvelles et 27 opérations de préservation des milieux aquatiques et des espèces protégées donnant lieu à l'établissement de 17 procès-verbaux.

ONEMA
Office national de l'eau
et des milieux aquatiques

En matière d'arrêté sécheresse et d'ouvrages de prélèvement, l'Onema a effectué des opérations de contrôles ciblées sur les bassins versants ayant franchi le seuil d'alerte, puis d'alerte renforcé. Les contrôles se sont focalisés sur le Petit Morin, la Thérouanne, l'Ancœur et le Réveillon.

L'Onema a participé aux réunions de projet d'effacement / aménagement d'ouvrages avec pour objectif le rétablissement de la libre circulation des organismes aquatiques et le bon déroulement du transport sédimentaire sur un ensemble de cours d'eau (Grand-Morin, Loing, Yerres, Ancœur).

Il a mené des expertises de terrain (protocole ICE) sur 10 ouvrages répartis sur les cours d'eau du Grand Morin, de la Voulzie et du Loing. Ces expertises visaient à vérifier le degré de franchissabilité piscicole des ouvrages.

La faune et la flore

Avec le concours de la DDT, la consultation des élus et des associations et du Comité consultatif relativement à la demande de modification du périmètre **forêt de protection du Massif de Fontainebleau a été engagée**. La procédure donnera lieu à une enquête publique et s'achèvera par un décret en conseil d'Etat.

Créé en 1972, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) est un établissement public placé sous la double tutelle des ministères chargés de l'environnement et de l'agriculture. Le service interdépartemental de Seine-et-Marne, également compétent dans le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis, est composé de 10 inspecteurs de l'environnement répartis sur 2 brigades. Son siège est situé à Chenoise.

Office National
de la Chasse
et de la Faune Sauvage

Ces inspecteurs de l'environnement surveillent et font appliquer la réglementation de la police de la chasse et de l'environnement, mènent des études sur la faune sauvage et ses habitats, conduisent et préconisent des expérimentations sur des mesures de gestion favorable à cette faune et aux milieux.

L'organisation de l'examen du permis de chasser et la contribution à l'évolution d'une chasse actrice du développement durable font aussi partie de leurs prérogatives.

Les agents techniques et les techniciens de l'environnement surveillent les territoires ruraux pour informer et sensibiliser les chasseurs et les usagers de la nature, rechercher et constater les infractions. Ils sont également chargés du contrôle des établissements d'élevage, de vente et de présentation au Public de la Faune sauvage.

En 2015, ce service a dressé :

- 34 procédures dans le cadre de la police de la chasse ;
- 50 procédures dans le cadre de la police de la pêche ;
- 18 procédures dans le cadre de la police de la nature (prévention incendie, circulation des véhicules à moteurs dans les espaces naturels, dépôts d'immondices…) ;
- 20 procédures dans le cadre de la faune sauvage (détention d'espèces non domestiques, capture d'espèces protégées, etc.).

Les inspecteurs de l'environnement interviennent aussi dans le cadre de collaborations interservices sur les 3 départements, en lien avec :

- l'Office National des Forêts (prévention des incendies et lutte contre la circulation des véhicules motorisés en forêt domaniale) ;
- l'Onema (préservation des espèces et des milieux) ;
- la Gendarmerie Nationale (collaboration technique et judiciaire dans un important dossier de faux permis de chasser) ;
- les services de l'Etat (DDT, DDPP), la Fédération des Chasseurs, la Fédération des Pêcheurs, etc.

… **voire à l'international**, comme lors du transfert de quatre grands félins vers un refuge en Espagne, en collaboration avec une association néerlandaise de protection des animaux.

4. Focus sur la ville durable de Marne-la-Vallée

Plus de 40 ans après sa création, Marne-la-Vallée compte parmi les territoires les plus dynamiques du Grand Paris.

Un équilibre habitat emploi toujours respecté

Les attentes des franciliens en matière de logement ne faiblissent pas. En 2015, les deux établissements publics sur l'ensemble du territoire ont poursuivi leurs efforts de construction de logements. La grande diversité des produits offre de véritables parcours résidentiels et tous sont exemplaires en termes de performances énergétiques, de qualité architecturale et de modalités d'usage.

Pour compléter leur offre, les Etablissements Publics d'Aménagement (EPA) ont signé en décembre 2015 un partenariat de 5 ans avec le groupe Société Nationale Immobilière (SNI) afin de construire 500 logements intermédiaires.

Cette production résidentielle s'accompagne d'activités économiques afin de maintenir l'équilibre habitat emploi. L'année 2015 a connu une fois encore un rythme soutenu d'implantations : bureaux, parcs d'entreprises, unités de production, hôtels, commerces… Toutes ces nouvelles activités attestent du dynamisme et de l'attractivité de Marne-la-Vallée.

Marne-la-Vallée occupe ainsi la 1ère place du marché francilien d'activités avec 12% des transactions... Le marché tertiaire a également connu en 2015 une forte dynamique avec la contractualisation de 35 000 m2. Ces nouvelles opérations immobilières permettent d'offrir des espaces de bureaux adaptés à toute taille d'entreprises. L'enjeu est de répondre aux besoins des start-up comme des structures plus importantes en leur proposant une gamme de produits diversifiée, à l'achat ou en location, et très innovante. Les entrepreneurs qui choisissent Marne-la-Vallée peuvent compter sur un réseau d'acteurs privés et publics qui mettent tout en œuvre pour faciliter leur implantation et les accompagner tout au long de leur projet.

Un territoire qui répond aux enjeux de demain

Depuis son origine, le développement durable est au cœur des projets urbains de Marne-la-Vallée. Poursuivant cette tradition, le territoire est aujourd'hui à la pointe de l'innovation avec l'am-

bition de constituer une ville européenne du XXIème siècle qui répond aux besoins d'aujourd'hui tout en s'inscrivant dans le long terme en s'adaptant aux nouvelles attentes des citoyens.

L'efficacité énergétique

Aujourd'hui, le niveau de performance énergétique des projets résidentiels développés par les EPA est supérieur à la Réglementation Thermique (RT) 2012. Des opérations pilotes sont en cours pour dépasser cet objectif.
Demain, le premier Smart Grid en France couplant réseaux électriques et thermiques verra le jour à la Cité Descartes. A travers un nouveau paradigme de copropriété énergétique à l'échelle de 100 000 m^2 de bâtiment, le projet Descartes 21, retenu comme démonstrateur industriel pour la ville durable, développera l'autoconsommation et la mutualisation dans une logique de réduction de l'empreinte énergétique.

L' écoconstruction

Aujourd'hui, avec la production de près de 1 800 logements par an, les EPA encouragent l'utilisation des éco-matériaux dans leurs réalisations au travers de cahiers de prescriptions (Les lodges).
Demain, grâce au partenariat noué avec le centre technique industriel Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA) et à la signature de la charte bois construction publique d'Ile-de-France, ils développeront la construction bois sur le territoire afin de contribuer à faire baisser les couts de réalisations, de participer à la consolidation de la filière à l'échelle de Marne-la-Vallée.
A compter de 2017, le tiers de leurs réalisations seront en ossature bois et la Cité Descartes accueillera en 2018 l'immeuble à ossature bois le plus haut de France, réalisé par Vinci Construction et Arbonis.

Les dérèglements climatiques

Les dérèglements climatiques, avec leurs pics de chaleur et les phénomènes extrêmes, ont de plus en plus d'impact sur la résilience des formes urbaines.
Demain, la chambre climatique Sense City, en cours de déploiement à la Cité Descartes, permettra à la ville de s'auto-diagnostiquer grâce à des capteurs dont les relevés contribueront à mieux répondre aux enjeux de la COP 21.

La révolution numérique

La vie urbaine connaît un grand bouleversement grâce au numérique et aux nouvelles technologies. Smart grid, bâtiments connectés, domotique sont des réalités que la ville de demain devra intégrer. Pour faciliter les processus de conception, de construction et d'exploitation des ouvrages, les EPA passent à l'ère du bâtiment 2.0.
Demain, tous les projets seront conçus par modélisation des données du bâtiment (Building Information Modeling – BIM).

Un projet sociétal de partage

Aujourd'hui, la ville doit faire société, à l'échelle globale comme à celle du quartier. C'est pourquoi elle doit être conçue dans une vision partagée et concertée. En 2015, l'EPA a engagé des processus de dialogue afin de mobiliser des savoirs de différentes natures, dont ceux des usagers, dans des actions de concertations autour de la création de nouvelles ZAC, de la restructuration des pôles gare de Chessy et de Bussy-Saint-Georges ou encore en sollicitant la créativité de jeunes architectes-urbanistes autour d'un site à l'interface des communes de Lognes et de Noisiel, dans le cadre du concours Europan.

Demain, des processus de co-élaboration des projets seront déployés sur le territoire, à l'exemple de la démarche innovante entreprise autour de la réalisation du parc urbain de Serris retenue dans le cadre de l'appel à projet Ecocité 2.

Trois projets urbains durables majeurs

L'ensemble de ces enjeux sont pris en compte dans les grandes opérations d'aménagement en cours.

Ainsi Marne-Europe, dont la ZAC a été créée en 2015 et dont la maîtrise d'œuvre urbaine a été confiée à l'Atelier Ruelle, Grand Prix de l'Urbanisme 2015, offrira une expérience urbaine forte à travers une architecture singulière loin des

gabarits prédéfinis et à travers des espaces publics aimables aux piétons, qu'ils soient habitants, salariés ou simplement de passage.

Le projet urbain, social, économique et scientifique de la Cité Descartes a été considérablement renforcé en 2015 avec la livraison de la résidence Panorama par Icade, l'inauguration du siège social du FCBA et de l'Ecole d'urbanisme de Paris, la contractualisation avec Les Nouveaux Constructeurs d'un nouvel immeuble de bureaux centré sur les problématiques d'usages dont celles des espaces collaboratifs, l'inauguration du FabLab, la première pierre de la Casden et de la Maison de l'entreprise innovante ou encore la signature de l'immeuble mixte à ossature bois le plus haut de France avec Vinci Construction.

De son côté, le centre urbain du Val d'Europe poursuit sa croissance dans le cadre de la nouvelle phase d'aménagement -- dite Phase IV – en partenariat avec Euro Disney. Logements, extension du centre commercial du Val d'Europe, livraison de la 1ère tranche d'Auchan, immeuble de bureaux le Plazza, hôtels, aménagement paysagers et espaces publics sont autant de nouveaux développements qui font de Val d'Europe un véritable pôle de vie, attractif et de qualité. Le programme Villages Nature y contribue largement et les travaux se sont poursuivis en 2015, dans la perspective d'une ouverture en 2017.

Se réinventer pour innover

Les établissements publics se réinventent une nouvelle fois pour continuer d'innover dans la manière de co-construire leurs projets avec tous les acteurs du territoire et atteindre leurs ambitions en matière de smart grids, d'écomobilité, de gestion de l'eau, de construction bois ou encore de BIM.
Mais l'innovation n'est pas que technologique. Elle passe aussi par une nouvelle façon d'intervenir auprès des collectivités et par l'acquisition de nouvelles compétences qui permettront aux EPA de travailler en dehors de leur périmètre, que ce soit aujourd'hui sur la commune de Montry ou demain sur de nouveaux territoires que pourraient être les communes de Chelles, de Pontault-Combault ou encore celles de la VDO au sud de l'A4, ou encore de développer de nouveaux modes d'intervention. Epamarne a ainsi signé fin 2015 son premier traité de concession d'aménagement sur la commune de Torcy pour intervenir sur la ZAC des Coteaux et assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et des équipements qui concourront à l'opération. Cette nouvelle manière d'intervenir sur son territoire permet à l'établissement d'établir de nouvelles relations avec les collectivités en s'appuyant sur les volontés locales de développement. Ce projet d'entreprise repose sur l'engagement de tous les salariés qui participent activement à la transformation de leur établissement.
Les établissements publics vont faire évoluer leurs pratiques sur tous ces sujets pour poursuivre la construction de cette ville et de ce territoire et demeurer au service de ses 320 000 habitants ainsi que de l'ensemble de ses usagers.

La modernisation et l'efficacité de l'action publique

ouverture
Cadre de vie
Mobilité
Respect
Planification
Prévention
Urbanisme
Intercommunalité
Parité
Transport
Déplacement
Intérêt général
Fiscalité
Jeunesse
Risques
Eau
professionnalisme
Aménagement
Urgence
Agriculture
Environnement
Cohésion sociale

service public
conseil
vision
disponibilité
VALEURS
ouverture
proximité
professionnalisme
solidarité
écoute
engagement

Protection des poulations
Habitat
Sécurité
Appui aux collectivités
Emploi
Économie
Intervention
Modernisation
Action publique
Politique de la ville
Santé
Consommation
Logement
Politique de la ville
Association
Education

1. Les affaires générales et politiques

Comme en 2014, le volet « affaires générales et politiques » du cabinet a connu une actualité forte en 2015 avec les élections départementales et régionales.

Un travail de prévision et d'analyse électorale a été réalisé pour chaque tour de scrutin de chaque élection politique.

Le cabinet a également attribué, pour chaque dossier de candidature déposé, une nuance politique selon une grille définie par le ministère.

A la demande du ministre de l'intérieur, **une « consultation départementale des Français musulmans » de Seine-et-Marne a été organisée** le 15 avril 2015 autour des responsables représentatifs du culte musulman et des responsables des services publics de Seine-et-Marne (politique de la ville, direction départementale de la cohésion sociale, direction départementale de la protection des populations, éducation nationale, direction départementale de la sécurité publique), afin d'évoquer les sujets prioritaires liés à l'exercice du culte dans le département.

A l'occasion de l'Aïd El Adha se déroulant annuellement le dernier mois du calendrier musulman (mois de septembre en 2015), le préfet assure un rôle d'encadrement du déroulement des festivités et de contrôle de l'application de la réglementation liée à l'abattage dans le département. Si le principal service mobilisé est la Direction départementale de la protection des Populations (DDPP), le Cabinet intervient en lien avec la DDPP s'agissant des aspects d'ordre public, de contrôle par les forces de l'ordre des rassemblements illicites ou transports d'animaux, mais aussi des relations avec le culte musulman.

En matière de distinctions honorifiques, ce sont plus de 8 000 dossiers qui ont été instruits pour toute l'année 2015 au titre des médailles d'honneur mais également d'autres décorations (ordres ministériels, médaille de la sécurité intérieure, actes de courage et de dévouement, etc.).

Promotions civiles	Femmes	Hommes	Total
Légion d'honneur	6	5	11
Ordre national du Mérite	12	8	20
Total	18	13	31

On observe un taux de féminisation de 58 % au titre des promotions civiles

Promotions militaires et spéciales	Femmes	Hommes	Total
Légion d'honneur	1	14	15
Ordre national du Mérite	0	1	1
Total	1	15	16

En matière d'interventions, 998 demandes ont été traitées, émanant des particuliers et d'élus notamment des parlementaires, qui sollicitent aide et conseils auprès de la préfecture contre 726 en 2014 (en hausse de 37%). Les principales difficultés et attentes évoquées dans leurs requêtes auprès des pouvoirs publics sont les suivantes : le surendettement et la précarité ; l'octroi ou le refus de secours, d'indemnités et d'allocations diverses ; la recherche d'emploi ; les troubles du voisinage et la recherche d'un logement social.

2. La communication institutionnelle

En 2015, la communication institutionnelle de la préfecture s'est traduite par la diffusion de 273 communiqués de presse, la réalisation de 12 dossiers de presse et, avec l'aide des services concernés, des réponses à 333 questions de la part de journalistes avec l'aide des services.

Par ailleurs la préfecture a participé à l'organisation de 18 évènements de grande ampleur comme, sur le mode ludique, la chasse aux œufs en avril, sur le mode commémoratif, la Journée nationale de la résistance, les cérémonies du 8 mai, la célébration du 14 juillet à la préfecture, sur le mode culturel, le festival Montereau-confluences et les journées du patrimoine, sur le mode animation de la vie locale, le Congrès de l'Union des maires et la Commission départementale de la coopération intercommunale, et sur le mode thématiques d'intérêt général, l'opération de sécurité routière Disney et les rencontres de la sécurité en octobre.

Le cabinet a par ailleurs participé à l'organisation de 34 visites ministérielles dans le département.

Il faut enfin souligner qu'en 2015 le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne a été visité 1 137 164 fois. En outre le compte Twitter du préfet de Seine-et-Marne, ouvert le 16 avril 2015 a, depuis cette date, publié1 270 « tweets » ou « retweets ».

3. La mise en place des plateformes de traitement

La préfecture a réformé son organisation interne pour optimiser sa qualité de service. 2015 a été marqué par la mise en œuvre de deux plateformes départementales et de deux plateformes bi-départementales correspondant à des regroupements de services et de missions afin d'optimiser l'efficience et le service rendu aux usagers. Ces quatre structures ont commencé leur activité le 1er avril 2015.

Dès la conception, il a été décidé de ne pas concentrer les plateformes sur le seul site de la préfecture mais de renforcer dans un souci de proximité chacune des sous-préfectures. Il a également été convenu qu'elles seraient pourvues en personnels par redéploiements internes, sans mobilité géographique contrainte.

Les plateformes à vocation départementale

La première, qui concerne les demandes de naturalisation, a été installée à la sous-préfecture de Torcy. Ce guichet unique a immédiatement été opérationnel et a assuré l'instruction de 4 000 dossiers d'avril à décembre 2015.

La seconde plateforme départementale a été dédiée à la gestion des passeports et installée à la préfecture. Ce regroupement a permis d'atteindre une efficience remarquable puisque 79 000 dossiers ont été traités pour l'ensemble du département, conférant à ce service la meilleure efficience d'Ile-de-France.

La troisième plateforme a été mise en place le 1er septembre à la sous-préfecture de Provins qui est devenue la sous-préfecture référente pour les affaires de réglementation administrative (professions et activités commerciales réglementées, réglementation funéraire, armes et explosifs).

Par ailleurs en décembre 2015, le projet d'une plateforme départementale spécialisée dans la délivrance contrôlée des cartes nationales d'identité (CNI) a été acté. Cette plateforme sera installée à la sous-préfecture de Fontainebleau et intègrera progressivement, au cours de 2016, les missions liées aux CNI de la préfecture.

Les plateformes à vocation bi-départementale

Les deux plateformes à vocation bi-départementale concernent les permis de conduire et le système d'immatriculation des véhicules. Une plateforme a été mise en place à la sous-préfecture de Meaux pour couvrir les arrondissements de Meaux et de Torcy.

L'autre plateforme, couvrant les arrondissements de Melun, Fontainebleau et Provins, a été aménagée à la préfecture qui, en 2015, a traité plus de 27 000 permis de conduire et près de 40 000 certificats d'immatriculation.

4. L'appui juridique aux services

Le Pôle juridique de la préfecture assure un appui aux services, qu'ils soient de préfecture, des sous-préfectures, des DDI, voire des unités territoriales, pour sécuriser leurs actes et les accompagner dans le cadre des procédures contentieuses.
Les thèmes sur lesquels il a été le plus sollicité sont les questions relatives aux gens du voyage, à l'hospitalisation sans consentement et aux dégâts immobiliers.
Au 1er janvier 2016, afin de conforter son rôle interministériel, le pôle a été rattaché à la direction de la coordination des services de l'Etat

Les événements marquants de 2015

JANVIER

09 janvier	Opération du GIGN à Dammartin-en-Goële
10 janvier	Cérémonie à la mémoire de M. Frédéric BOISSEAU, première victime de l'attentat contre Charlie Hebdo le 7 janvier
13 janvier	Cérémonie d'hommage aux policiers, victimes des attentats, à la Préfecture de Police
20 janvier	Remise de la Légion d'Honneur, à titre posthume, à M. Frédéric BOISSEAU
22 janvier	Commission Régionale de Coopération Intercommunale (CRCI)
23 janvier	Echanges sur les thèmes de la laïcité, de la citoyenneté et des valeurs républicaines entre M. Manuel VALLS, Premier Ministre, Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, porte-parole du Gouvernement, et les lycéens et apprentis du lycée Bougainville à Brie-Comte-Robert
26 janvier	Lancement du schéma directeur du château de Fontainebleau par Mme Fleur PELLERIN, Ministre de la Culture et de la Communication
27 janvier	Signature du dispositif de participation citoyenne à la sous-préfecture de Fontainebleau
27 janvier	Pose de la première pierre du programme d'habitat adapté destiné aux gens du voyage sédentarisés à Saint Thibault des Vignes

FÉVRIER

02 février	Le préfet en visite à Andrezel sur une exploitation de grandes cultures pour évoquer les problématiques agricoles du département avec les responsables professionnels Inauguration de la nouvelle halle couverte du marché à Combs-la-Ville
03 février	Visite des usines Saint-Gobain à Saint Pierre les Nemours Visite de l'Ecole Nationale Supérieure Foljuif à Saint Pierre-les-Nemours
05 février	Commission Régionale de Coopération Intercommunale (CRCI)
06 février	Signature du contrat de ville de Lieusaint
20 février	Déplacement autour de rencontres sportives de M. Thierry BRAILLARD, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, chargé des Sports, à Le Mée-sur-Seine, Pontault-Combault et Chessy
24 février	Rencontre du préfet avec la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles au Salon de l'agriculture en présence du Préfet de la région d'Ile-de-France

MARS

18 mars	Cérémonie de baptême de la 20ème promotion d'élèves-officiers à Cannes-Ecluse en présence de Bernard CAZENEUVE, ministre de l'intérieur
22 mars	Elections des conseillers départementaux – 1er tour
29 mars	Elections des conseillers départementaux – 2nd tour
31 mars	5ème édition de la Semaine de l'Industrie : participation du préfet à la journée « découverte des métiers aéronautiques » au Musée spatial et aéronautique du groupe SAFRAN à Villaroche

AVRIL

02 avril	Inauguration par M. Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, des nouveaux locaux de l'institut technologique dédié aux filières forêt, bois, construction et ameublement de la cité Descartes à Champs-sur-Marne
03 avril	5ème édition de la Semaine de l'Industrie : participation du préfet à l'exposition et à la conférence sur la découverte des métiers de l'Industrie en Seine-et-Marne à Nangis
04 avril	Présentation du dispositif de sécurité routière du week-end de Pâques par M. Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur, au péage de Fleury-en-Bière et participation du Ministre à des ateliers de prévention à la préfecture de Seine-et-Marne
14 avril	Présentation de la nouvelle politique d'accueil du public à la Caisse d'Allocations Familiales de Lognes en présence de Mme Laurence ROSSIGNOL, secrétaire d'Etat chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé et de M. Thierry MANDON, secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat et à la simplification auprès du Premier Ministre
	Assises départementales pour la mobilisation de l'école et les valeurs de la République au lycée Clément Ader à Tournan-en-Brie en présence de la rectrice d'Académie
22 avril	Réunion de l'Observatoire de l'Economie à la préfecture de Seine-et-Marne

MAI

05 mai	Commission de suivi de site du Fort de Vaujours à la sous-préfecture du Raincy dans le département de Seine-Saint-Denis
09 mai	Inauguration du boudoir turc restauré au Château de Fontainebleau
10 mai	10ème Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition, en présence de Mme George PAU-LANGEVIN, Ministre des Outre-mer, à Savigny-le-Temple
12 mai	Cérémonie commémorative en hommage aux policiers morts pour la France à la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Seine-et-Marne
19 mai	Evacuation du premier convoi de déchets dangereux illégalement stockés dans un hangar de Vaudoy-en-Brie en présence du préfet
27 mai	Cérémonie d'installation du conseil citoyen de la Communauté d'Agglomération de Melun-Val-de-Seine
28 mai	Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI)
	Inauguration d'un foyer d'accueil pour jeunes malades d'Alzheimer à Cesson en présence de Mme Marisol TOURAINE, ministre des affaires sociales et de la santé et Mme Ségolène NEUVILLE, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion

JUIN

04 juin	Visite du territoire de la politique de ville de Meaux par M. François PUPPONI, Président de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine
06 juin	Ouverture au public des jardins de la préfecture
10 juin	Concours départemental de la Résistance et de la Déportation
11 juin	Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI)
	Pose de la première pierre de l'extension du centre commercial Carré Sénart à Lie saint
15 juin	Visite par le préfet du Salon du Bourget avec M. Grégoire BABINET, directeur de SNECMA Villaroche

16 juin	Inauguration du Poste de police du Mée-sur-Seine
19 juin	Intervention de Mme Christiane TAUBIRA, ministre de la Justice, aux Assises nationales des associations d'aide aux victimes à la Ferme du Buisson à Noisiel
	Signature du contrat de ville de Provins
23 juin	Présentation nationale du nouveau modèle de Radar Mobile de Nouvelle Génération au groupement de gendarmerie de Seine-et-Marne par M. Emmanuel BARBE, délégué interministériel à la sécurité routière
	Ouverture par le préfet de la Conférence sur le thème « Artisans, commerçants et dirigeants de TPE/PME en période de crise » à la Chambre de Commerce et d'Industrie à Serris
24 juin	Réunion du Service Public de l'Emploi Départemental à la préfecture de Seine-et-Marne (SPED)
25 juin	Signature du contrat de ville de Coulommiers
27 juin	Journée nationale de la moto et des motards à l'école de gendarmerie de Fontainebleau
29 juin	Signature du contrat de ville de Meaux
30 juin	Cérémonie de baptême de la 121ème promotion et de fin de scolarité à l'Ecole des Officiers de Gendarmerie Nationale en présence de M. Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur

JUILLET

01er juillet	Signature de la convention participation citoyen à Savigny-le-Temple
02 juillet	Signature du contrat de ville de Nemours
	Signature du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance de Sénart
06 juillet	Ateliers territoriaux dans le cadre du plan de mobilisation pour l'aménagement et le logement en Ile-de-France à la Communauté d'Agglomération de Melun Val-de-Seine à Dammarie-les-Lys
08 juillet	Visite de Villeroy et Boch à La Ferté Gaucher
09 juillet	Réunion au sujet de l'eau potable, en présence de M. Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Ile-de-France, à Provins
10 juillet	Commission Régionale de Coopération Communale (CRCI)
17 juillet	Signature du protocole de prévention et de lutte contre les agressions entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la Direction Départementale de Sécurité Publique et le Groupement de Gendarmerie Nationale
29 juillet	Visite du centre municipal « Les Margotins » à Ozoir-la-Ferrière par Madame Myriam EL KHOMRI, Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville.

AOUT

26 août	Rencontre de M. Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Ile-de-France, avec les exploitants franciliens sur une exploitation laitière à Neufmoutiers-en-Brie

SEPTEMBRE

08 septembre	Démonstration par la SNCF de l'usage de drones civils pour la maintenance et la sûreté du réseau à Coubert en présence de M. Alain VIDALIES, Secrétaire d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche
09 septembre	Présentation à M. Thierry MANDON, Secrétaire d'Etat en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, des aspects innovants de l'université Paris Marne-la-Vallée à la cité Descartes à Champs-sur-Marne

10 septembre	Signature du contrat de ville du Val Maubuée en présence de M. Patrick KANNER, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
14 septembre	Inauguration du centre d'incendie et de secours de Bois-le-Roi
15 septembre	Opération de sécurité routière sur l'ensemble du département
16 septembre	Séminaire des cadres de la préfecture et des sous-préfectures
19 septembre	Journée du Patrimoine – ouverture des jardins de la préfecture
20 septembre	Elections municipales partielles à Bussy-Saint-Georges
24 septembre	Présentation du simulateur des droits www.mes-aides.gouv.fr à la Caisse d'Allocations Familiales de Melun par Mme Clotilde VALTER, Secrétaire d'Etat chargée de la réforme de l'Etat et de la simplification et Mme Ségolène NEUVILLE, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion
28 septembre	Signature du contrat de ville de Montereau
29 septembre	Comité d'Administration Départementale consacré au « Grand Paris »

OCTOBRE

02 octobre	Présentation du Rapport des Services de l'Etat devant le Conseil départemental
05 octobre	Réunion de présentation de la Garantie Jeunes à la sous-préfecture de Torcy
06 octobre	Visite du chantier de Villages-Nature par les participants du Service Public de l'Emploi
07 octobre	Inauguration du centre de traitement du cancer de Marne-la-Vallée
09 octobre	Congrès des Maires à Dammarie-les-Lys
13 octobre	Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI)
15 octobre	Opération de sécurité routière au parc Disneyland
16 octobre	Déplacements de Michel SAPIN, Ministre des Finances et des Comptes publics et Mme Myriam EL KHOMRI, Ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et du dialogue sociale à la cité Descartes à Champs-sur-Marne et échanges sur les dispositifs de soutien à l'activité et à l'emploi
19 octobre	Inauguration de l'Institut des Métiers de l'Artisanat de Meaux en présence de Mme Martine PINVILLE, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie
20 octobre	Réunion avec le Conseil départemental et les membres du CLE 77
23 octobre	Présentation du dispositif « j'apprends à nager » par M. Thierry BRAILLARD, secrétaire d'Etat aux sports, à la piscine municipale d'Ozoir-la-Ferrière
27 octobre	Comité d'Administration Départementale (CAD) à la Cour Régionale des Comptes de Noisiel

NOVEMBRE

12 novembre	Signature de la convention avec l'université ASSAS à Melun
13 novembre	Ouverture par le préfet de l'Assemblée Générale du personnel de la Direction Départementale des Territoires Inauguration du théâtre de Sénart en présence de Mme Fleur PELLERIN, Ministre de la culture et de la communication
25 novembre	Manifestation à Blandy-les-Tours à l'occasion de la journée nationale consacrée aux violences faites aux femmes

DÉCEMBRE

06 décembre	Elections des conseillers régionaux – 1er tour
13 décembre	Elections des conseillers régionaux – 2ème tour
14 décembre	Séminaire annuel des cadres de la Direction Départementale des Territoires

17 décembre	Inauguration du musée départemental de la gendarmerie en présence de M. Bernard CAZENEUVE, ministre de l'intérieur
21 décembre	Signature du protocole de préfiguration Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) Val Maubuée à Torcy
22 décembre	Signature du protocole de préfiguration Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) Sénart à Lieusaint
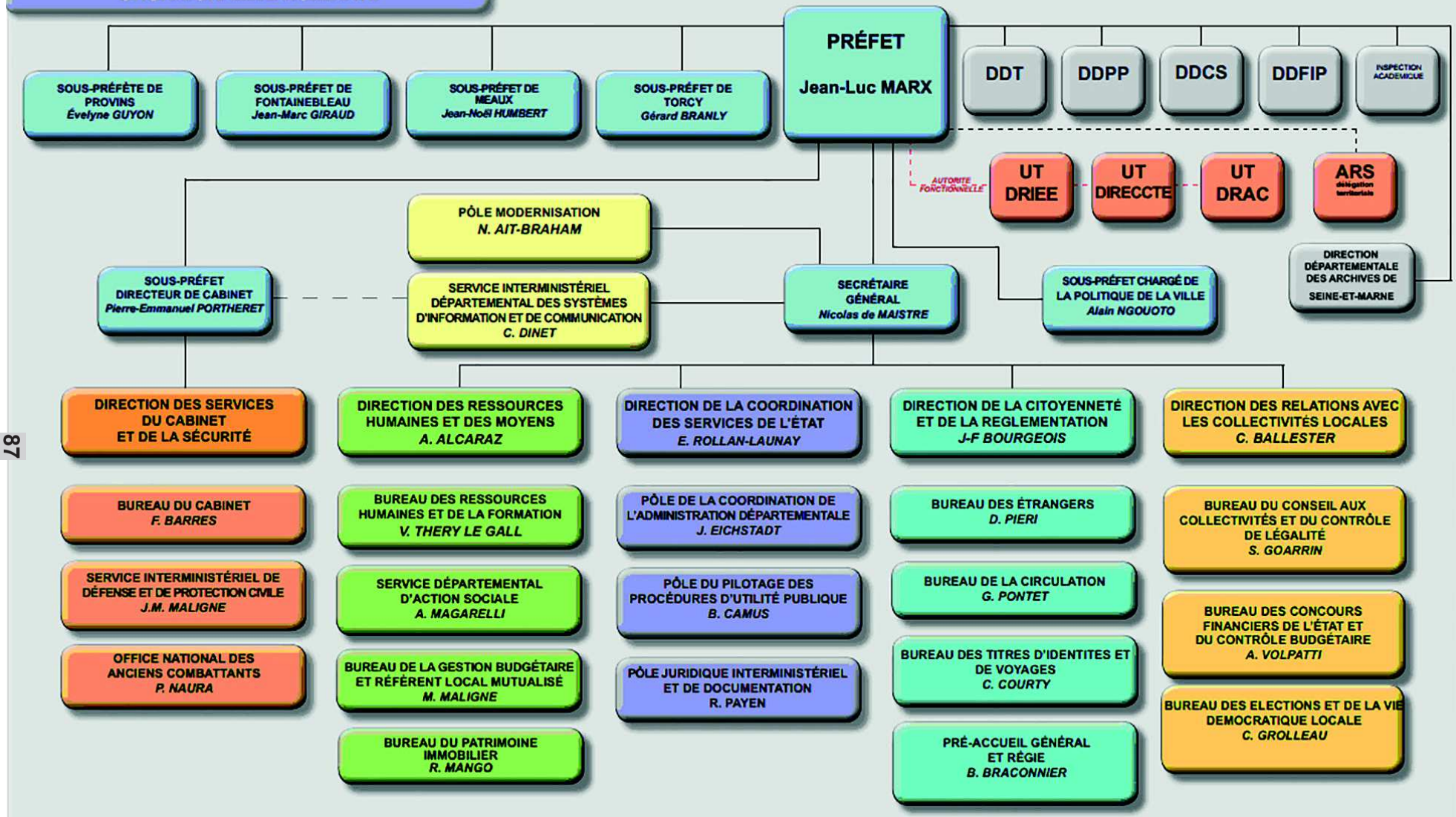
PRÉFECTURE DE SEINE-ET-MARNE
ORGANIGRAMME NOMINATIF